



Rapport annuel 2014  
Ethias SA





## Ethias SA

Rue des Croisiers 24 - 4000 LIEGE    [www.ethias.be](http://www.ethias.be)  [info@ethias.be](mailto:info@ethias.be)

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décision CBFA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007).

RPM Liège TVA BE 0404.484.654

Compte Belfius Banque : BE72 0910 0078 4416 – BIC : GKCCBEBB

### SIEGE NATIONAL

Rue des Croisiers, 24  
4000 LIEGE  
Tél. + 32 (0)4 220 31 11  
Fax + 32 (0)4 220 30 05

### SIEGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73  
3500 HASSELT  
Tél. + 32 (0)11 28 21 11  
Fax + 32 (0)11 28 20 20

### SIEGE POUR LA REGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26  
4700 EUPEN  
Tél. + 32 (0)87 59 10 00  
Fax + 32 (0)87 59 10 09



## 2014, l'année de tous les contrastes

L'année écoulée se présente sous un double visage. Le résultat final après impôt se clôture en effet par une perte de € 135 millions. Ce résultat est impacté négativement à la fois par la dotation à la réserve clignotant (€ 166 millions) et par la prise en compte du litige fiscal (€ 378 millions) suite à l'arrêt défavorable prononcé en novembre 2014 par la Cour d'appel au sujet du litige qui nous opposait à l'administration fiscale.

En dehors de ces deux éléments, le résultat est exceptionnel puisqu'il atteint € 409 millions, ce qui est un montant jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise (€ 226 millions en 2013) et qui ne sera sans doute pas réédité de sitôt.

L'encaissement Non Vie (€ 1,292 milliard) augmente de 2 %, consolidant ainsi notre place de 3e assureur sur le marché belge. L'encaissement Vie (€ 1,109 milliard) connaît une baisse importante, baisse prévisible car nous n'avons plus bénéficié - en Collectivités - de primes uniques importantes. L'encaissement total s'élève dès lors à € 2,401 milliards en 2014 (€ 2,716 milliards en 2013).

De ces différents chiffres, nous pouvons tirer deux enseignements majeurs.

D'une part, nous avons, si besoin en était, la preuve que notre business modèle est cohérent. En 2012 et en 2013 déjà, nous avions enregistré d'excellents résultats. Au point qu'en juillet 2014, Fitch avait upgradé notre notation (pour la deuxième fois en un an) à BBB+, notation qui a été confirmée après la prise en compte du litige fiscal. Notre « core business », l'activité non vie, fait la force de notre entreprise. Il est très apprécié par le marché. Des enquêtes de satisfaction menées tant auprès des particuliers que des collectivités, il ressort que leur satisfaction du service rendu par Ethias est très élevée. Notre réputation « d'Efficassieur » est plus que jamais méritée.

D'autre part, la baisse des taux d'intérêt sur les marchés constitue le véritable défi pour Ethias comme pour le marché. En effet, le scénario économique que beaucoup entrevoient est un scénario à la Japonaise : un scénario déflationniste persistant avec des taux de croissance anémiques et des taux d'intérêt au plancher. Dans ce contexte, nos revenus financiers sont sous pression. Pour y faire face, nous mettons tout en œuvre afin de respecter tous les défis de la future réglementation Solvabilité II.

Nous conclurons en affirmant que si nous méritons plus que jamais le titre « d'assureur préféré des Belges », que si nous avons aujourd'hui une parfaite maîtrise de l'activité non-vie et que si nos résultats opérationnels sont excellents, nous sommes devant une réalité macro-économique tout à fait hors normes et devant d'importants défis que toute l'entreprise a pris à bras le corps.

Notre objectif est clair. Dans les prochaines années, nous allons tout mettre en œuvre pour renforcer notre entreprise afin de la placer dans les meilleures conditions pour atteindre le cap de son centenaire en 2019.



**Bernard Thiry**

Président du Comité de direction



**Erik De Lembre**

Président du conseil d'administration

## Table des matières

<b>Ethias SA en 2014, en bref .....</b>	<b>9</b>
<b>Présentation d'Ethias SA .....</b>	<b>10</b>
<b>Gouvernance (au 31 janvier 2015) .....</b>	<b>14</b>
<b>Le Comité de direction .....</b>	<b>14</b>
<b>Le Conseil d'administration.....</b>	<b>14</b>
<b>Hommage à M. Steve Stevaert.....</b>	<b>14</b>
<b>Le Comité d'audit et risques.....</b>	<b>15</b>
<b>Le Comité de nomination et rémunération .....</b>	<b>15</b>
<b>Le Commissaire .....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport de gestion .....</b>	<b>16</b>
<b>1 L'année 2014 en quelques dates et faits marquants .....</b>	<b>17</b>
1.1 <i>Commission européenne .....</i>	17
1.2 <i>Litige fiscal.....</i>	17
1.3 <i>Appréciation par Fitch .....</i>	18
1.4 <i>2014 en quelques dates.....</i>	18
<b>2 Résultats 2014.....</b>	<b>19</b>
2.1 <i>Encaissement.....</i>	19
2.2 <i>Part de l'encaissement par branche d'activité .....</i>	19
2.3 <i>Primes.....</i>	19
2.4 <i>Prestations .....</i>	20
<b>3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société .....</b>	<b>21</b>
3.1 <i>Analyse des résultats de l'exercice .....</i>	21
3.1.1 <i>Particuliers .....</i>	21
3.1.2 <i>Collectivités et Entreprises.....</i>	21
3.1.3 <i>Finances et gestion des actifs .....</i>	23
3.1.4 <i>Frais généraux.....</i>	26
3.2 <i>Participations bénéficiaires et ristournes .....</i>	26
3.3 <i>Coefficients règlementaires.....</i>	27
3.3.1 <i>Etat relatif à la marge de solvabilité explicite .....</i>	27
3.3.2 <i>Couverture du passif technique (avec limites).....</i>	27
3.4 <i>Evolution des capitaux propres .....</i>	27
3.5 <i>Appréciation en matière de contrôle interne .....</i>	28

<b>3.6 Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société.....</b>	<b>29</b>
3.6.1 Gouvernance en matière de gestion des risques.....	29
3.6.2 Solvency II .....	30
3.6.3 Risk Appetite .....	30
3.6.4 Risques d'assurance .....	31
3.6.5 Risques financiers.....	31
3.6.6 Risques ALM .....	31
3.6.7 Risques opérationnels.....	31
3.7 Réassurance.....	32
3.8 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.....	33
<b>4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice.....</b>	<b>35</b>
4.1 Désengagement de l'activité Vie Particuliers .....	35
<b>5 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société .....</b>	<b>35</b>
5.1 Environnement macro-économique .....	35
5.2 Solvency II et ORSA 2014 .....	35
<b>6 Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du Comité d'audit et de risques d'Ethias SA.....</b>	<b>36</b>
<b>7 Fonctions externes exercées par les dirigeants d'Ethias SA (au 31/01/2015) .....</b>	<b>37</b>
<b>8 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 .</b>	<b>39</b>
Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve.....	39
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.....	39
<b>9 Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats .....</b>	<b>41</b>
9.1 Bilan.....	41
9.1.1 Actif .....	41
9.1.2 Passif .....	41
9.2 Compte de résultats .....	42
9.2.1 Compte technique.....	42
9.2.2 Compte non technique .....	42
<b>10 Bilan, comptes de résultats et annexes.....</b>	<b>43</b>
10.1 Bilan.....	44
10.2 Compte de résultats .....	46
10.3 Annexe.....	49
10.4 Bilan social.....	66



2014

## ETHIAS SA EN BREF

1

PLUS D'UN  
MILLION D'ASSURÉS  
pour leurs risques  
personnels



41

BUREAUX



1.749

NOMBRE  
D'EMPLOYÉS  
(ETP)



4,2

MILLIONS  
de visiteurs sur  
le site internet



3

3<sup>e</sup> ASSUREUR  
sur le marché belge  
3<sup>e</sup> Non-vie & 4<sup>e</sup> Vie



BBB+

FITCH RATING  
(Stable Outlook)



179

COUVERTURE DE LA  
MARGE DE  
SOLVABILITÉ (%)  
(Solvency I)



112

COUVERTURE PASSIF  
TECHNIQUE (%)



409

MILLIONS €  
Résultat opérationnel  
Résultat net après dotation  
clignotant et litige fiscal :  
-135 millions €



2,4

ILLIARDS €  
d'encaissement  
Non-vie : 1,3 milliard €  
Vie : 1,1 milliard €



1,13

MILLIARD €  
Fonds propres



17,6

ILLIARDS €  
Actifs sous gestion  
(en valeur d'inventaire  
comptable)



ethias

# Présentation d'Ethias SA

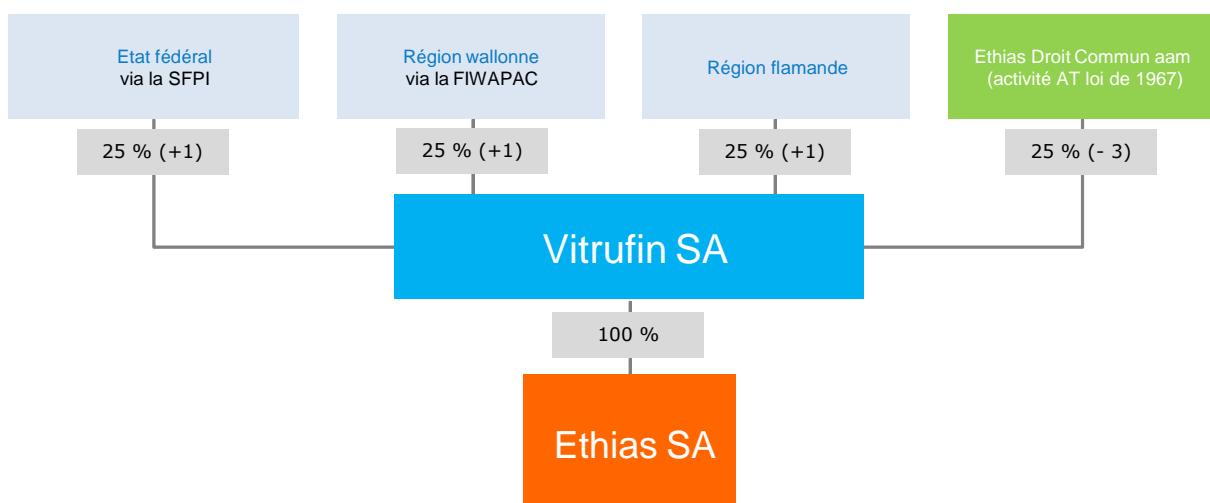
## Un groupe d'inspiration mutualiste

Une mutuelle d'assurance est créée par ses membres et vit pour eux. Si notre forme juridique a évolué au fil du temps, nous demeurons empreints de cette philosophie que nous avons traduite par le slogan « les Efficassureurs » : agir efficacement pour le bien-être de nos assurés et de notre personnel.

En 1919, un groupe d'administrations communales et provinciales a constitué « la Société mutuelle des administrations publiques pour l'assurance contre l'incendie, la foudre et les explosions ».

Ce fut le début d'une histoire riche en rebondissements divers et jalonnée de nombreux succès avec, pour résultat, un groupe d'assurance fort aujourd'hui de la confiance de plus d'1 million d'assurés.

## Notre structure



**Vitrufin SA** est une société holding dans laquelle les pouvoirs publics (Etat belge, Région wallonne et Région flamande) ont pris des participations qui, ensemble, représentent 75% + 3 actions du capital de Vitrufin. Vitrufin détient 100% des actions d'Ethias SA.

**Ethias SA** est l'entité opérationnelle majeure du groupe puisqu'elle centralise l'ensemble des activités d'assurance vie et non vie, à l'exception de l'assurance contre les accidents du travail - secteur public (AT loi de 1967).

Elle est par ailleurs l'actionnaire exclusif ou majoritaire des sociétés du groupe telles que Ethias Services, Ethias Patrimoine, Ethias Sustainable Investment Fund (anciennement Ethias Sicav RDT), Ethias Distribution Epargne-Crédit et NRB (société informatique) et est présente dans d'autres sociétés dans lesquelles elle possède des participations.

**Ethias Droit Commun aam** exerce l'activité d'assurance contre les accidents du travail - secteur public (AT loi de 1967), et est actionnaire de la holding Vitrufin SA aux côtés des investisseurs publics.

## Nos valeurs

Les valeurs d'Ethias sont :

- Humanisme : la conviction que l'assurance doit être un service accessible à tous, empreint d'ouverture et de solidarité ;
- Ethique : le respect de nos parties prenantes et des engagements que nous prenons envers elles ;
- Engagement : le souci permanent d'offrir au meilleur rapport qualité-prix des produits et services répondant aux attentes de nos assurés ;
- Proximité : la volonté d'apporter une réponse simple et immédiate aux besoins de nos assurés, grâce à nos modes de contact et à une parfaite connaissance de leurs particularités.

Nos valeurs s'expriment au quotidien : lors de l'accueil de nos assurés, du règlement d'un sinistre, d'un renseignement donné par téléphone...

Elles se concrétisent aussi dans la réalisation de notre politique dynamique de responsabilité sociétale, à l'écoute des préoccupations de nos assurés et des collectivités.

## Notre engagement - « Les Efficassureurs »

Ethias, assureur vie et non vie, s'engage à une relation mutuellement profitable avec ses partenaires du secteur public et leurs agents, avec les entreprises et avec les particuliers qui lui font confiance.

Elle s'engage à leur fournir des produits et des services de première qualité au meilleur rapport qualité-prix afin de garantir une rentabilité durable dans le respect de ses valeurs fondamentales d'humanisme, d'éthique, d'engagement et de proximité.

## Nos assurés

### Particuliers

Ethias est un assureur généraliste multi-produits pour les particuliers. Notre approche clients s'organise autour du développement constant de nouveaux produits encore plus performants et de solutions adaptées et accessibles au meilleur rapport qualité-prix.

Ethias tient, en effet, à ce que ses produits soient conçus pour répondre le plus finement possible aux besoins de ses assurés, qu'ils soient agents du service public ou non. Un assureur généraliste est, par définition, présent aux côtés de ses assurés dans tous les bons et moins bons moments de leur existence ou de leurs activités.

Ethias, assureur direct, offre une gamme complète de produits, en vie et en non vie. Concernant la vie pour les particuliers, la décision de la Commission européenne du 20 mai 2010 contraignait Ethias à arrêter toute nouvelle production de produit Vie Particuliers. Afin de continuer à offrir à ses clients une gamme complète de produits et services, Ethias a conclu en 2011 des partenariats de distribution avec Integrale portant sur des produits vie de la branche 21 pour les particuliers. La Commission européenne a publié le 12 juin 2014 une nouvelle décision prolongeant l'interdiction d'émettre des produits Vie Particuliers, à l'exception de contrats d'assurance décès sans composante vie et de contrats de la branche 23. Ethias compte reprendre son rôle d'assureur en relançant à court terme la commercialisation de ces produits.

### Collectivités

Partenaire privilégié des Collectivités, Ethias est l'assureur naturel des pouvoirs publics et ce, en raison d'un savoir-faire incomparable, riche de plus de 95 ans d'histoire. Parmi ses assurés, elle compte l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, les corps constitués, les 10 provinces et plus de 580 villes et communes, des centaines de centres publics d'aide sociale et de sociétés de logements sociaux ainsi que des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, écoles, hôpitaux, établissements d'intérêt public...

Tous les risques encourus par le personnel des services publics sont couverts par Ethias : la responsabilité civile, les soins de santé, les accidents dont les accidents de travail, mais encore les accidents sportifs, l'automobile, l'assistance.

Ethias couvre aussi les dégâts ou la destruction éventuelle du matériel, des immeubles et des installations.

### Entreprises

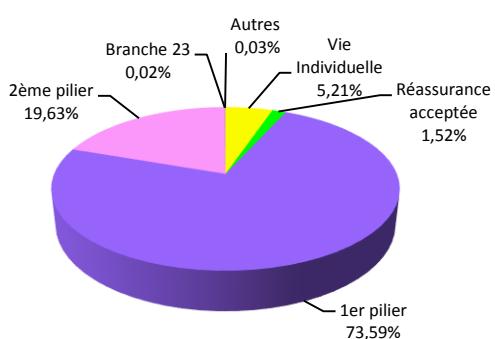
Depuis 2000, Ethias met aussi ses compétences et son expertise au service des entreprises privées. Pour permettre à ces dernières d'être à la pointe du Risk Management, Ethias propose une série de couvertures répondant aux spécificités de chaque risque encouru et de chaque besoin de protection éprouvé :

- Patrimoine : assurances véhicules, incendie et toutes les assurances de risque, le bris de machines, l'assurance tous risques...
- Responsabilités : assurances de la responsabilité civile de l'entreprise et de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants ;
- Collaborateurs : assurances accident du travail, accidents corporels, hospitalisation, revenu garanti, assurances de groupe.

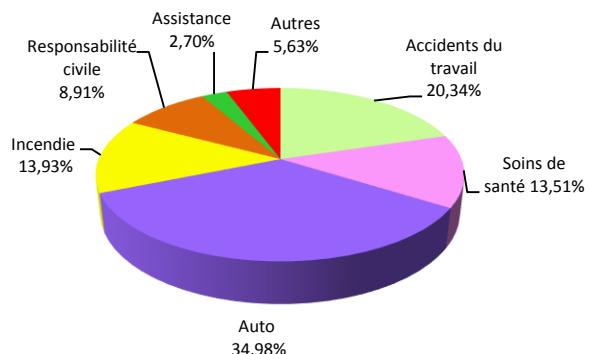
## Répartition de l'encaissement 2014 d'Ethias SA

L'encaissement à fin 2014 s'élève à 2,4 milliards € et se répartit de la manière suivante entre les activités Vie et Non Vie :

**Vie : 1,1 milliards d'euros d'encaissement**



**Non Vie : 1,29 milliards d'euros d'encaissement**



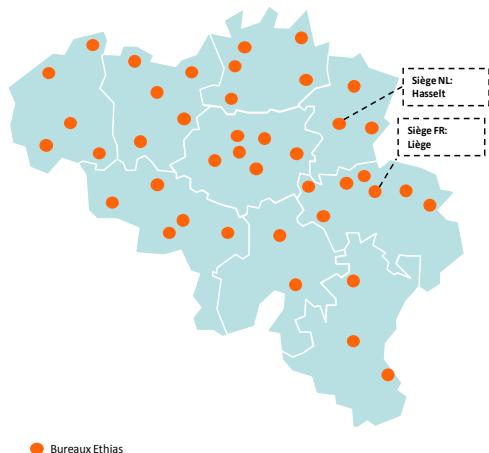
La majorité des activités d'Ethias sont concentrées sur le marché belge. Ethias est le 3ème assureur du pays toutes branches confondues avec 9,7% de part de marché et le 1er assureur du secteur public et de ses agents.

## Notre réseau de distribution

Ethias est l'unique assureur direct important en Belgique, où les courtiers et les banques-assureurs ont une position prédominante.

Au niveau des clients particuliers, Ethias distribue ses produits à travers trois canaux de distribution directs :

- des conseillers en assurance répartis dans l'ensemble du pays au travers d'un réseau de 41 bureaux ;



- deux « contact centers » sont à la disposition des assurés où 70 agents répondent journallement à plus de 3.000 appels ;
- le site internet est un canal de distribution à part entière. Ethias reçoit plus de 350.000 visiteurs par mois. Un espace personnel (My Ethias) permet aux assurés de consulter leurs assurances et de déclarer certains sinistres.

Une équipe d'inspecteurs, de technico-commerciaux et de spécialistes en prévention est au service des collectivités publiques et entreprises, avec, pour les entreprises, la collaboration de courtiers spécialisés.

## Plan stratégique 2013-2015

La stratégie d'Ethias a été mise à jour fin 2012 afin d'y intégrer les éléments contextuels actuels : nous évoluons dans un contexte macroéconomique toujours difficile, l'environnement réglementaire est de plus en plus complexe (notamment avec la prochaine entrée en vigueur de la réglementation Solvency II), les habitudes de consommation des clients se modifient et l'environnement technologique évolue de façon exponentielle.

Ethias a intégré ces évolutions dans son modèle d'entreprise et les a traduites en initiatives concrètes qui ont pour objectif de créer de la valeur.

Le plan stratégique Visa pour l'Avenir actualisé s'articule autour de 4 axes principaux pour la période 2013-2015 : la rentabilité, la croissance, l'innovation et nos valeurs.

Ainsi, au niveau des Collectivités, nous renforçons encore les liens avec les collectivités publiques. Nous poursuivons l'acquisition de parts de marché dans les entreprises, et nous continuons d'améliorer de façon innovante les produits et services.

Au niveau des Particuliers, nous proposons à tous des produits d'assurance de qualité encore plus accessibles et plus simples. Nous tirons davantage profit de notre position d'assureur direct, notamment en utilisant les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Notre ambition est de gagner des parts de marché, notamment en Flandre et auprès de notre clientèle historique et fidèle des fonctionnaires.

## Principales innovations en 2014

En matière d'innovation technologique, nous avons développé :

- Un mini-site « Ethias Young », un espace entièrement dédié aux jeunes avec des explications sur les produits Auto et Incendie, sur leurs avantages respectifs ainsi que sur les App's disponibles ;
- Un compte @Twitter EthiasYD et une application « Ethias Young Drivers App » afin d'être proche des jeunes conducteurs et de les aider à adopter une conduite prudente en leur prodiguant de précieux conseils ;
- La communication aux assurés par SMS :
  - Le client qui a demandé un rachat FIRST ou CERTIFLEX sera averti par SMS dès que la demande de transfert de fonds aura été traitée.
  - Les assurés qui immatriculent un véhicule seront immédiatement avertis par SMS du numéro d'immatriculation attribué par la DIV.
- Le NPS (net promotor score), un outil permettant de mesurer le taux de satisfaction et de recommandation de l'ensemble des assurés ayant fait appel à Ethias.

Pour les clients particuliers, nous avons :

- Ouvert le 16 juin 2014 le 2ème concept store à Wavre (après Bruges en septembre 2013). Notre ambition est d'adapter les infrastructures de nos bureaux aux besoins et aux attentes de nos assurés mais également de renforcer le caractère innovant d'Ethias à travers l'intégration de nouveaux concepts et de nouvelles technologies dans nos « bureaux du futur » (conseiller virtuel, kiosque d'enregistrement, mur de produits interactif, initiatives orientées « Delight », soft phones, bureaux nomades) ;
- Lancé le 30 septembre 2014 une nouvelle offre tarifaire jeune « Ethias young drivers » afin d'offrir aux jeunes conducteurs une assurance auto accessible, les récompensant via la diminution rapide du bonus-malus en cas de conduite sûre et responsable ;
- Lancé le 1er octobre 2014 l'assurance « Digital Omnim », une assurance pour les gsm, smartphones, tablettes et ordinateurs portables contre les dégâts matériels accidentels, le vol et l'incendie ;
- Lancé en novembre 2014 le nouveau produit « Ethias starter pack », un pack d'assurances (incendie et familiale) avantageux pour les jeunes de moins de 30 ans.

Pour les clients collectivités, nous avons :

- Lancé la newsletter Info Pensions, en collaboration avec Kluwer ;
- Remporté, pour la quatrième année consécutive, un trophée Decavi de l'Innovation pour le produit « HospiFlex », sur mesure et entièrement flexible, reconnu comme une première sur le marché des soins de santé aux Collectivités et entreprises ;
- Organisé la deuxième édition des Ethias Prevention Awards. Notre mission est aussi de contribuer à éviter les souffrances sociétales et les accidents en encourageant la prévention et les initiatives qui vont dans ce sens. Cette remise de prix a connu un réel succès de participation en valorisant les meilleures pratiques de prévention dans le secteur public, avec le soutien exclusif du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Kluwer a également accordé son soutien à Ethias.

# GOUVERNANCE (AU 31 JANVIER 2015)

## Le Comité de direction

Nom	Fonction
Bernard Thiry	Président du Comité de direction (CEO)
Benoît Verwilghen	Vice-président du Comité de direction (Vice-CEO) - Chief financial officer (CFO)
Frank Jeusette	Chief risk officer (CRO)
Luc Kranzen	Directions particuliers
Philippe Lallemand	Directions collectivités

## Le Conseil d'administration

Nom	Fonction
Erik De Lembre	Président, représentant la SPRL BELCOM
Jacques Bragaar	Administrateur
Claude Desseille	Administrateur, représentant la SCA C. Desseille
Jean-Pierre Grafé	Administrateur
Philip Neyt	Administrateur
Steve Stevaert	Administrateur
Chris Verhaegen	Administrateur, représentant la SPRL RELPROM
Bernard Thiry	Administrateur
Benoît Verwilghen	Administrateur
Frank Jeusette	Administrateur
Luc Kranzen	Administrateur
Philippe Lallemand	Administrateur

## Hommage à M. Steve Stevaert

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction souhaitent rendre hommage à M. Steve Stevaert, soudainement disparu le 2 avril 2015.

Administrateur d'Ethias depuis 2005, M. Stevaert a présidé Ethias Droit Commun de 2007 à 2013. Figure politique qui aura marqué sa ville, sa région et notre pays, il a occupé les plus hautes fonctions : successivement conseiller provincial, député, bourgmestre, parlementaire et ministre régional, vice-président du gouvernement flamand, président de parti, ministre d'état et gouverneur.

Il fut également un défenseur inconditionnel d'Ethias et du modèle unique qu'elle représente sur le marché belge de l'assurance. Son esprit visionnaire et son bon sens ont marqué sa présence au sein des différents conseils.

## Le Comité d'audit et risques

Nom	Fonction
Claude Desseille	Président, représentant la SCA C. Desseille
Erik De Lembre	Membre, représentant la SPRL BELCOM
Jean-Pierre Grafé	Membre
Chris Verhaegen	Membre, représentant la SPRL RELPROM

## Le Comité de nomination et rémunération

Nom	Fonction
Erik De Lembre	Président, représentant la SPRL BELCOM
Jacques Braghaar	Membre
Steve Stevaert	Membre

## Le Commissaire

PwC – Réviseurs d'entreprises SCCRL  
Woluwe Garden, Woluwedal 18 – B-1932 Sint-Stevens-Woluwe  
Représentée par K. Cappoen, Réviseur agréé

# RAPPORT DE GESTION

## Remarque liminaire

Le présent rapport tient compte des dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et du code des sociétés.

## L'engagement d'Ethias

Ethias, assureur vie et non vie, s'engage à une relation mutuellement profitable avec ses partenaires du secteur public et leurs agents, avec les entreprises et avec les particuliers qui lui font confiance.

Elle s'engage à leur fournir des produits et des services de première qualité au meilleur rapport qualité/prix afin de garantir une rentabilité durable dans le respect de ses valeurs fondamentales d'humanisme, d'éthique, d'engagement et de proximité.

**Rapport du Conseil d'administration d'Ethias SA au Conseil d'administration de Vitrufin SA du 20 mai 2015 tenant lieu d'Assemblée générale d'Ethias SA.**

# 1 L'année 2014 en quelques dates et faits marquants

## 1.1 Commission européenne

En mai 2010, la Commission européenne a considéré que la recapitalisation d'Ethias par les pouvoirs publics était conforme à la réglementation européenne sur les aides d'état, sous réserve de la réalisation de divers engagements avant fin 2013, dont l'objectif était le redressement de la situation financière de la société.

L'ensemble des engagements pris vis-à-vis de la Commission européenne, tant ceux relatifs à la gouvernance et à la diminution des risques sur investissements que ceux portant sur des cessions d'activités ou sur la rentabilité technique, ont été respectés jusqu'à fin décembre 2013, à l'exception du désengagement de la Vie Particuliers et la distribution d'un dividende aux actionnaires publics, réalisés partiellement compte tenu de l'évolution défavorable des conditions de marché pour l'un et la nécessité de donner priorité au renforcement des fonds propres en vue de la prochaine entrée en vigueur de la réglementation Solvency II pour l'autre.

La Commission européenne a publié, le 12 juin 2014, sa décision de prolonger certains engagements d'Ethias, sous une forme modifiée, jusqu'au 31 décembre 2016. Cette échéance pourra être raccourcie ou prolongée par la Commission européenne sous certaines conditions.

Les engagements portent essentiellement sur :

- La poursuite du run-down au niveau de la Vie Particuliers, c'est-à-dire :
  - l'interdiction d'émettre des produits Vie Particuliers, à l'exception de la branche 23 et des produits d'assurance décès
  - la diminution des réserves Vie Particuliers, sans fixation d'un seuil maximum à atteindre d'ici fin 2016, et l'obligation d'ouvrir un processus de vente pour le portefeuille First A (garantie de taux supérieure à 8 ans), le First Fiscal et l'Epargne-Pension si certaines conditions sont réunies (ces conditions ne sont pas rencontrées actuellement)
- Le maintien d'une gestion des risques en ligne avec les meilleures pratiques du marché
- Le maintien d'un certain niveau de rentabilité technique
- L'interdiction d'acquérir plus de 5 % du capital d'une entreprise, à l'exception des investissements en immobilier et en fonds d'investissement
- Le respect de "guidelines" de réinvestissement
- Une modification de la composition du CA et de la direction effective de Vitrufin.

L'essentiel des mesures relatives à cette décision ont déjà été intégrées dans la gestion quotidienne. De plus, la décision vise notamment à renforcer la rentabilité et à assurer la viabilité de l'entreprise, ce qui est également l'objectif d'Ethias au travers du plan Visa pour l'Avenir.

## 1.2 Litige fiscal

Un important litige opposait Ethias SA à l'administration fiscale à propos des « assurances pensions » souscrites par diverses entités publiques (provinces, communes, intercommunales et autres organismes publics) afin d'assurer les pensions légales dues à leurs agents statutaires nommés à titre définitif et à leurs ayant droits.

En effet, l'administration a contesté la qualification juridique du contrat d'assurance et a considéré que ces contrats constituaient des contrats de placement d'argent et que, par conséquent, les intérêts annuels accordés par Ethias SA aux réserves de ces contrats constituaient bien des revenus mobiliers dans le chef des entités publiques/preneurs d'assurance et qu'ils devaient dès lors être soumis au précompte mobilier.

Ethias SA a contesté totalement la position de l'administration fiscale et a porté le dossier en justice.

Fin 2009, le tribunal de première instance de Liège a confirmé les enrôlements au précompte mobilier. Ethias SA a interjeté appel de ce jugement en novembre 2010. Le 28 novembre 2014, malgré la loi interprétative<sup>1</sup>, la Cour d'appel a confirmé le verdict rendu en première instance.

Dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'appel, Ethias avait effectué, à titre provisionnel, le versement des montants enrôlés y compris les intérêts de retard y afférents pour un montant de 367 millions d'euros. Dès lors, l'arrêt de novembre 2014 n'a eu aucun impact sur la situation de trésorerie de la société. Par contre, cet arrêt a impacté négativement le résultat comptable 2014 d'Ethias pour un montant de 378 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Loi du 19 juillet 2013 – Loi interprétative de l'article 97 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre

L'entreprise n'exclut pas à ce stade la possibilité d'un pourvoi en cassation.

### 1.3 Appréciation par Fitch

L'agence de notation Fitch a revu le 29 juillet 2014 la note de solidité financière d'Ethias SA de BBB à BBB+, en la dotant d'une perspective stable. Fitch considère que le niveau de capitalisation est solide et constate que les « fondamentaux » financiers continuent à s'améliorer suite aux vigoureux efforts réalisés par Ethias depuis 2009. Fitch souligne ainsi l'amélioration significative de la rentabilité technique en non-vie, résultat de l'implémentation des mesures du Plan Visa.

Ces notations revues à la hausse ont été confirmées le 17 décembre 2014 malgré l'arrêt défavorable, prononcé par la Cour d'appel le 28 novembre 2014, concernant le litige avec l'administration fiscale belge.

### 1.4 2014 en quelques dates

- 21 mars :** Le deuxième Colloque consacré à la problématique du vieillissement co-organisé par Ethias a pour thème « Dépendance : le défi du vieillissement ».
- 24 mars :** Lancement du baromètre de satisfaction (NPS : Net Promoter score), un outil qui permet de mesurer le taux de satisfaction et de recommandation de l'ensemble des assurés ayant fait appel à Ethias. Les résultats obtenus font d'Ethias la compagnie d'assurances qui possède le taux de recommandation le plus élevé de Belgique.
- 23 avril :** Ethias remporte deux trophées DECAVI de l'assurance, trophées qui récompensent les meilleurs produits d'assurance non-vie en Belgique. Les Collectivités ont remporté pour la 5<sup>e</sup> fois en 4 ans le trophée de l'innovation : cette année pour HospiFlex, une couverture sur mesure et entièrement flexible, reconnue comme une première sur le marché des soins de santé aux collectivités et entreprises. Les Particuliers ont remporté pour la 6<sup>e</sup> fois en 10 ans dans leur catégorie un trophée pour l'assurance Familiale.
- 30 avril :** Les nouvelles règles de conduite MiFID visent à renforcer la protection des consommateurs de produits et services financiers. Les assureurs et les intermédiaires d'assurances ont l'obligation d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle servant au mieux l'intérêt de leurs clients. Ce principe constitue la « Règle fondamentale » sur laquelle repose les différentes règles de conduite et d'exigences organisationnelles, principe qui découle également des valeurs d'Ethias. Au cours de l'année 2014, nous avons lancé plusieurs projets afin de nous conformer aux nouvelles règles. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons sur la page MiFID disponible sur [www.Ethias.be](http://www.Ethias.be).
- 12 juin :** La Commission européenne approuve la prolongation du plan de réorganisation d'Ethias sous une forme modifiée, jusqu'au 31 décembre 2016.
- 17 juillet :** Ethias Assistance a obtenu sa première certification de management de la qualité ISO 9001-2008 en 2003. Grâce à des procédés de travail performants et à l'implication de tous ses gestionnaires, la certification est renouvelée : un gage de qualité supplémentaire pour Ethias Assistance, qui est la seule en Belgique – avec Inter Partners - à pouvoir faire valoir auprès de ses assurés ce label internationalement reconnu.
- 29 juillet :** L'agence de notation Fitch annonce une amélioration du rating d'Ethias s.a. et d'Ethias Droit commun. Il passe de BBB (perspective stable) à BBB+ (perspective stable).
- 21 septembre :** Ethias utilise le sms pour communiquer avec ses assurés. Simple et efficace, le « texto » permet d'optimiser le service aux assurés, en s'adaptant aux modes de communication utilisés par les consommateurs et devrait amener à réduire le nombre de courriers envoyés.
- 1<sup>er</sup> octobre :** Lancement de Digital Omnia : un nouveau produit pour assurer l'incendie, les dommages matériels accidentels, le vol et les appels frauduleux de tous les GSM, smartphones, tablettes et ordinateurs portables du ménage, partout dans le monde, pour tous les appareils de moins de 5 ans.
- 5 octobre :** La Journée Découverte Entreprises accueille plus de 1800 visiteurs (plus de 1000 à Hasselt, plus de 850 à Liège). Une centaine de collègues leur ont servi de guide pour leur faire visiter les différents aspects de nos bâtiments.
- 14 octobre :** Lancement du tarif Ethias Young Drivers : une assurance auto qui mise sur la confiance envers les jeunes conducteurs. Leur bonus-malus diminue de deux degrés par an au lieu d'un si'ils roulent sans accident. A cette occasion, lancement du premier compte Twitter : @ethiasYD.
- 13 novembre :** Ethias participe à la cérémonie de remise des prix des Corporate HR Awards, une initiative visant à récompenser les entreprises qui mènent des stratégies innovantes et originales dans la gestion de leur capital humain dans un but de compétitivité, de responsabilité sociale et de bien-être de leur personnel.
- 24 novembre :** Lancement du Starter Pack, un pack d'assurances (incendie et familiale) avantageux pour les jeunes de moins de 30 ans.
- 28 novembre :** La Cour d'appel de Liège rend son verdict dans le cadre du litige qui oppose Ethias au fisc en matière d'assurance pension pour le secteur public. Le tribunal a confirmé le verdict rendu en première instance, verdict défavorable à Ethias.
- 10 décembre :** Remise des prix de la deuxième édition des Ethias Prevention Awards : 60 institutions publiques ont déposé un dossier de candidature. Pour la première fois cette année, le concours s'est ouvert au secteur non-marchand.

## 2 Résultats 2014

L'année 2014 enregistre un résultat de 409 millions d'euros avant dotation à la réserve clignotant et impact du litige fiscal. Ce résultat est en forte progression par rapport à l'année 2013 où un bénéfice avant dotation à la réserve clignotant de 226 millions d'euros avait été généré et est essentiellement généré par l'activité non vie.

L'arrêt défavorable prononcé en novembre 2014 par la Cour d'appel au sujet du litige qui nous opposait à l'administration fiscale a impacté négativement les comptes de l'entreprise pour un montant de l'ordre de 378 millions d'euros, ramenant le résultat avant dotation clignotant à 31 millions d'euros.

Après dotation à la réserve clignotant (166 millions d'euros) imposée par la BNB à tout le secteur, et après impôt et transfert aux réserves immunisées, l'année 2014 se clôture par une perte de 135 millions d'euros.

Notons par ailleurs que les taux d'intérêt observés sur le marché au cours de l'exercice 2014 et en ce début d'année 2015 demeurent très faibles. Dans ce contexte, et comme lors des exercices précédents, nous avons réalisés un test de suffisance des provisions d'assurance vie (conformément à l'article 31 §3 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 relatif aux opérations d'assurance sur la vie). Ce test n'a pas révélé d'insuffisance.

### 2.1 Encaissement

Chiffres en milliers d'euros	31-déc 2014	31-déc 2013	Variation (2014/2013)
<b>Non-vie</b>	<b>1.291.590</b>	<b>1.266.008</b>	<b>2,02%</b>
Collectivités et Entreprises	738.068	722.923	2,09%
Particuliers	553.522	543.085	1,92%
<b>Vie</b>	<b>1.109.488</b>	<b>1.450.126</b>	<b>-23,49%</b>
Collectivités et Entreprises	1.051.459	1.382.121	-23,92%
Particuliers	58.029	68.005	-14,67%
<b>TOTAL</b>	<b>2.401.078</b>	<b>2.716.134</b>	<b>-11,60%</b>

### 2.2 Part de l'encaissement par branche d'activité

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Non-vie	54%	47%	50%	51%	48%
Vie	46%	53%	50%	49%	52%

### 2.3 Primes

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Non-vie</b>	<b>1.291.590</b>	<b>1.266.008</b>
<b>Accidents du Travail</b>	<b>263.279</b>	<b>260.807</b>
Primes loi 1971	118.968	113.348
Primes réassurance acceptée	144.311	147.459
<b>IARD</b>	<b>1.028.311</b>	<b>1.005.201</b>
Primes	1.028.411	1.004.821
Primes réassurance acceptée	-100	380
<b>Vie</b>	<b>1.109.488</b>	<b>1.450.126</b>
Primes uniques	153.732	474.724
Primes périodiques	938.859	959.477
Primes réassurance acceptée	16.897	15.925
<b>TOTAL</b>	<b>2.401.078</b>	<b>2.716.134</b>

## 2.4 Prestations

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffres en milliers d'euros		
<b>Non-vie</b>	<b>780.777</b>	<b>782.036</b>
Charges des sinistres	764.944	746.437
Variation de la provision pour sinistres		
Augmentation	15.833	35.599
<b>Vie</b>	<b>1.671.407</b>	<b>1.987.932</b>
Prestations directes	1.902.020	2.759.537
Variation de la provision d'assurance « Vie »		
Diminution (-)	-174.617	-730.247
Variation des autres provisions techniques (Poste D.)		
Diminution (-)	-55.996	-41.358
<b>TOTAL</b>	<b>2.452.184</b>	<b>2.769.968</b>

### 3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

#### 3.1 Analyse des résultats de l'exercice

##### 3.1.1 Particuliers

###### IARD (Non-Vie)

L'encaissement augmente de 1,9 % par rapport à fin décembre 2013 et atteint donc 554 millions d'euros.

Cette évolution favorable s'explique essentiellement par l'accroissement continu de l'activité commerciale, ce qui se traduit par l'augmentation aussi bien, du nombre de nouvelles polices, que du nombre d'assurés.

Ethias veut également pleinement jouer la carte de l'innovation, que ce soit au niveau de sa gamme de produits ou au niveau de l'évolution digitale.

C'est ainsi qu'en 2014, *Digital Omnium* a été lancée. Ce nouveau produit couvre tous les GSM, smartphones, tablettes et laptops du ménage dans le monde entier contre les risques Incendie, Dommages matériels accidentels, Vol et appels frauduleux.

A côté de cela, *Ethias Young Drivers* répond aux difficultés qu'éprouvent les jeunes conducteurs à contracter une assurance accessible. Le *Young Drivers Bonus* récompense les conducteurs prudents qui n'ont causé aucun accident en tort en leur permettant de faire diminuer leur bonus-malus plus rapidement pendant deux ans. Le jeune est également encouragé à adopter une conduite sécurisée et responsable via la *Young Drivers* app d'Ethias et il sera remboursé de 50 € après avoir suivi un stage de conduite défensive.

En outre, le jeune qui s'installe ou qui fonde une nouvelle famille peut souscrire l'*Ethias Starter Pack* qui combine l'innovante assurance habitation pour locataires et l'assurance familiale à un tarif avantageux. De plus, cette formule peut aisément être souscrite online.

Après le lancement du premier *Concept Store* à Bruges en 2013, un deuxième bureau pilote a été ouvert à Wavre en 2014. Ce nouveau modèle de bureau fait usage des nombreux développements digitaux et ce faisant, il renforce la dynamique commerciale.

Ethias a continué à faire preuve de son engagement sociétal. C'est ainsi qu'à l'occasion de plusieurs actions de sponsoring, l'accent a été mis sur sa présence locale grâce à l'implication active des bureaux et des collaborateurs locaux. En voici quelques exemples : l'*Ethias Trophy* à Mons, le *Tricot d'art Urbain* à Namur, la *Biennale d'Art Urbain* à Charleroi, le *Hazegras* à Ostende, *Jazz in 't Park* à Gand, les *Sinksenfeesten* à Courtrai, les *Sint Michielsfeesten* à Bruges, etc...

Depuis 2013, 7 bureaux en Fédération Wallonie-Bruxelles s'impliquent directement dans le parrainage de 7 épiceries sociales. Ce parrainage va de la collecte d'argent via des urnes installées dans les salles d'attente à la participation à la "Quinzaine de la Croix-Rouge" et à la promotion des activités locales par les bénévoles des épiceries sociales.

En collaboration avec la Fédération Indépendante des Séniors, un concours d'art a été organisé autour de la mémoire des « 100 ans de la Grande Guerre ». A cette occasion, plus de 100 œuvres de séniors ont été exposées dans le bureau d'Ypres.

Dorénavant, Ethias fait appel à un bureau d'études indépendant qui, sur la base de la méthode fiable *Net Promotor Score*, évalue en permanence le degré de satisfaction des clients suite à leurs contacts journaliers avec nos services commerciaux et administratifs. Cette évaluation nous permet de continuellement améliorer la qualité de nos services.

En ce qui concerne les résultats techniques, les activités d'assurance individuelles Non-vie se sont clôturées avec un solde technico-financier net positif de 119 millions d'euros, malgré la tempête de grêle exceptionnelle qui s'est abattue sur le pays au cours du weekend de la Pentecôte et pendant laquelle plus de 8 500 assurés ont subi des dommages à leur véhicule et plus de 5 000 à leur habitation.

###### Vie

L'encaissement diminue de 15 % par rapport à fin décembre 2013 et atteint donc 58 millions d'euros. Cette diminution ininterrompue est encore et toujours la conséquence de la décision prise le 20 mai 2010 par la Commission européenne de mettre progressivement un terme à l'activité Vie pour le segment des Particuliers, décision prolongée par la Commission européenne le 12 juin 2014.

Ethias, souhaitant néanmoins pouvoir offrir à ses clients une gamme étroîte de produits financiers, a conclu en 2011 des accords de distribution avec la compagnie d'assurances « *Integrale* » en vue de la commercialisation, pour le compte de cette dernière, des produits d'assurances de la Branche 21 *CertiFlex-8* et *Rent*, alors qu'en 2013, un partenariat a été conclu avec Keytrade Bank. Malgré le fait que sur les marchés financiers, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux historiquement bas, ces produits offrent à nos assurés une alternative pour leur épargne, aussi bien à court, qu'à long terme.

##### 3.1.2 Collectivités et Entreprises

Au cours de l'année 2014, les Directions des Collectivités et Entreprises ont poursuivi leurs actions sur la voie d'une efficacité et d'une performance pérennisées, dans le respect des valeurs d'éthique, d'humanisme, d'engagement et de proximité.

Cette approche stratégique vise avant tout à consolider les relations avec les assurés Collectivités et Entreprises, en leur offrant une gamme complète, adaptée et innovante de solutions de gestion du risque et des assurances.

Les Collectivités représentent le cœur réaffirmé des activités d'Ethias. Dans un marché économique en pleine mutation, la notion de partenariat revêt toute son importance, tant en termes de sécurité et de protection, que de prévention et d'accompagnement. Une relation qu'Ethias s'attache à renforcer avec ses assurés historiques :

- L'État fédéral, les régions et les communautés ;
- Les corps constitués (Chambre, Sénat, assemblées régionales et communautaires) ;
- Les 10 Provinces ;
- Plus de 580 Villes et Communes ;
- Des centaines de centres publics d'action sociale et de sociétés de logements sociaux ;
- Des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, établissements d'intérêt public, zones de polices et associations diverses.

Pour les risques encourus par les services publics et leur personnel, Ethias propose de longue date des couvertures telles que : responsabilité civile, soins de santé, accidents du travail, accidents sportifs, automobile, assistance, etc. Ethias couvre également les dégâts ou la destruction du matériel, des immeubles et des installations.

Dans une optique d'amélioration continue, Ethias a poursuivi en 2014 plusieurs innovations majeures concourant à la qualité, à l'efficacité et au caractère socialement responsable de ses produits et services. S'inscrivant dans une dynamique d'innovation résolument ancrée dans sa stratégie commerciale, Ethias a de nouveau été reconnue par le secteur en matière de solutions assurantielles innovantes en recevant en avril 2014 son 5<sup>e</sup> trophée DECAVI de l'Innovation pour sa couverture HospiFlex. Ce produit représente la première couverture 100% modulable en soins de santé sur le marché des Collectivités, permettant aux assurés de constituer une couverture optimale et sur mesure en assurance hospitalisation.

En matière de prévention, capitalisant sur des services innovants tels que le dispositif d'alertes des risques météorologiques développé avec l'IRM, Ethias a poursuivi sa volonté d'entretenir une véritable culture de la prévention parmi ses assurés, en favorisant l'échange et le partage de bonnes pratiques. En vue de récompenser les meilleures pratiques de ses assurés des secteurs public et non-marchand, Ethias a organisé, pour la deuxième année consécutive les « Ethias Prevention Awards », trophées de la prévention ouverts à plusieurs milliers d'assurés issus des Collectivités. En collaboration avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Wolters-Kluwer, Ethias a permis à chaque institution publique ou issue du secteur non-marchand de se porter candidate dans 4 catégories distinctes : sécurité des personnes, protection des biens, formations et plans pluriannuels intégrés. Le 10 décembre 2014, ce sont près de 300 représentants des assurés – administrations communales, provinces, CPAS, zones de police, intercommunales, écoles, hôpitaux, ASBL, etc. – qui ont assisté à Bruxelles à la remise des prix décernés par un jury d'experts indépendants et présidé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Soucieuse de promouvoir les meilleurs réflexes en matière de prévention parmi ses assurés des Collectivités, ainsi que l'ensemble des bénéficiaires de ses couvertures (agents de la fonction publique, personnel des administrations, citoyens...), Ethias a lancé en juin 2014 une plateforme en ligne de services et conseils en matière de sécurité. Cet « Ethias Prevention Corner » concentre l'ensemble.

En assurances Vie, Ethias offre également des solutions adaptées aux besoins de ses assurés (assurances de pensions et de cotisations, assurances de groupe, engagements individuels de pension, assurances dirigeant d'entreprise, contrats de rente, etc.). Elle participe également activement au développement de solutions pour les nouveaux besoins exprimés par le marché : promotion de la pension complémentaire pour les agents contractuels du secteur public, proposition de services pour les fonds de pension au travers de la nouvelle entité Ethias Services (conseils actuariels, gestion financière et administrative...) ou encore le développement d'un applicatif extranet dédié à la gestion des pensions (Easenet Pensions). Pour renforcer sa position d'acteur incontournable et son expertise unique en matière de pensions, tant légales que complémentaires, les spécialistes d'Ethias ont rédigé et publié aux éditions Vanden Broele deux ouvrages de référence en matière de réglementation des pensions dans les administrations locales, de pensions légales des agents statutaires et des mandataires. En outre, Ethias a continué de mettre l'accent sur la mise à disposition de formations et conférences dans ces matières.

Dans ce cadre, l'unité de formations « Ethias Members' Academy » propose aux Collectivités et Entreprises un large programme de formations généralistes ou sur mesure en assurances : responsabilités, accidents du travail, risques, audit de portefeuilles, législation etc. Ethias soutient et participe activement à des programmes de formations en collaboration avec ses partenaires des unions des villes et communes, des chambres de commerce ou du secteur non-marchand. Le partage de connaissances spécialisées en matière d'assurances a été renforcé en 2014 avec la mise à disposition d'une plateforme Internet d'e-learning. Au départ de sa grande expérience dans le secteur public, Ethias a mis au point des couvertures performantes au service des Entreprises privées, au travers d'une gamme complète d'assurances pour la protection de leurs collaborateurs, de leur patrimoine et de leurs responsabilités. Dans ce cadre, Ethias collabore avec des courtiers spécialisés en entreprises.

A l'issue de cet exercice 2014, les résultats des Directions Collectivités et Entreprises sont positifs.

Sur le plan quantitatif, l'encaissement total pour l'activité d'assurance Collectivités et Entreprises s'élève à 1,8 milliard d'euros.

En Non-Vie, les activités affichent un encaissement de 738 millions d'euros, soit + 2% par rapport à 2013, résultat de la confiance réaffirmée de nos assurés, du dynamisme des équipes et de leur engagement à renforcer une relation historique de qualité.

Assureur et partenaire privilégié des Collectivités et Entreprises, Ethias continue de renforcer le développement de nouveaux services efficaces et innovants à l'attention de ses assurés, dans l'ensemble de leurs missions et activités : la prévention, l'analyse de risques, la responsabilité sociétale de l'entreprise ou encore la mise à disposition d'outils informatiques performants. Dans tous ces domaines, Ethias entend traduire son souci permanent d'efficacité et d'innovation.

En Vie, l'encaissement s'élève à un peu plus de 1 milliard d'euros. Les Assurances Pensions (1<sup>er</sup> pilier) constituent le portefeuille le plus important en termes de primes, avec un encaissement en 2014 de 816 millions d'euros. Ethias se positionne plus que jamais comme partenaire des Collectivités publiques dans le domaine des pensions (assurances de pensions et de cotisations, gestion administrative et paiement des retraites, etc.).

En plus des nouvelles contraintes réglementaires, la faiblesse persistante des taux d'intérêts sur les marchés obligataires constitue un réel défi pour les assureurs qui se veulent être les partenaires des employeurs dans le soutien de leurs engagements de pensions complémentaires.

Alors que les actifs adossés sont majoritairement représentés par des titres obligataires, Ethias a été contraint d'ajuster à la baisse ses taux garantis pour être en adéquation avec les conditions de marchés. Si cette situation devait perdurer, elle mettrait inévitablement en péril le développement des assurances de groupe.

En termes de rentabilité, les activités Vie et Non Vie Collectivités et Entreprises dégagent un résultat net positif de 228 millions d'euros. Ce résultat souligne la confiance maintenue de nos assurés envers Ethias.

### 3.1.3 Finances et gestion des actifs

#### 3.1.3.1 Impact des règles d'évaluation sur les actifs financiers

Les immeubles sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Nous rappelons qu'afin d'harmoniser les principes d'amortissement entre les référentiels belge et IFRS, les règles d'amortissement ont été adaptées pour les nouvelles acquisitions immobilières en privilégiant l'approche par composant. Le montant d'amortissement s'élève à 8 millions d'euros à fin 2014.

Cette règle s'applique également aux immeubles dont le terrain, appartenant à une filiale, est grevé d'un droit réel d'emphytéose au profit d'Ethias. Pour les autres catégories d'actifs, nous rappelons ci-dessous les principes généraux et leurs impacts sur les comptes au 31 décembre 2014.

Les participations ont fait l'objet de réductions de valeur (nettes des utilisations et reprises de réductions de valeur) pour un montant de 2 millions d'euros.

Les actions font l'objet de réductions de valeur lorsque la moins-value est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition durant une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture. Une dépréciation de plus de 50 % (sans contrainte temporelle et à caractère réfragable) donne également lieu à une réduction de valeur. Le montant des reprises de réductions de valeur ainsi comptabilisées pour cette classe d'actif s'élève à 1 million d'euros.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont globalement fait l'objet de reprises / d'utilisations de réductions de valeur pour un montant de 35 millions d'euros et donnent lieu à des traitements différenciés selon la nature des titres.

Dans le cadre des cessions de titres, des réductions de valeur actées antérieurement pour un montant de 38 millions d'euros ont été reprises. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de cession ayant été actée au niveau des moins-values réalisées.

La règle d'évaluation relative aux titres à revenu fixe ainsi que celle relative aux créances a été modifiée cette année afin de prendre en considération les modifications relatives à l'AR du 17 novembre 1994. Cette modification, détaillée ci-dessous, a été approuvée par le comité de direction du 24 novembre 2014 et le Conseil d'administration du 5 décembre 2014.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 (à l'exception des titres perpétuels cf. ci-dessous) et les créances mentionnées aux postes C.III.4,5 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1er, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférent, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieur à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition. L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Les critères de détermination des moins-values durables sont les suivants :

- Le portefeuille d'assurance ou la gestion distincte concernée ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Les critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée sont les suivants :

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;

- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

L'application de ces règles au 31 décembre 2014 a donné lieu à des réductions de valeur de 6 millions d'euros.

Les obligations perpétuelles sont valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) conformément au prescrit de l'art. 31 al. 4 de l'AR du 17 novembre 1994. Certains titres sont évalués sur base d'un prix modèle en lieu et place d'un prix marché. Ces obligations, représentant un encours de 367 millions en nominal, ont fait l'objet de reprises de réductions de valeur pour un montant de 1 million d'euros (cf. point 3.1.3.2). Ceci s'explique principalement par la baisse des spreads de crédit, par l'augmentation de la probabilité de remboursement anticipé (suite aux nouvelles réglementations Bâle III) et à la demande croissante pour ces titres.

Les prêts ont pour leur part fait l'objet de réductions de valeur pour un montant de 13 millions, compensés en grande partie par l'utilisation d'une provision pour risques et charges constituées au terme de l'exercice précédent.

Les dérivés sont valorisés selon le principe du LoCoM. Des réductions de valeur ont été comptabilisées sur ces actifs pour un montant de 3 millions d'euros dont 2 millions sur les caps en couverture des prêts hypothécaires.

Les éléments monétaires sont évalués au taux de change à la date de clôture et les actifs non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Les réductions de valeur sur des titres en devise sont calculées effet de change compris. Le montant de reprises de réductions de valeur s'élève à 0,8 million d'euros.

Soulignons que des provisions pour risques financiers ont par ailleurs été utilisées pour un montant de 23 millions d'euros. Celles-ci sont relatives principalement à des risques de recouvrement et des aléas liés aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration estime que les règles adoptées par Ethias SA sont en conformité avec le référentiel comptable belge.

### **3.1.3.2 Remarque concernant l'annexe 3 – Obligations perpétuelles**

La valeur actuelle de certaines obligations perpétuelles (reprises parmi les autres types d'obligations sous la rubrique 8.03.223.2) provient de l'utilisation d'un prix « modèle », au lieu d'un prix marché qui correspond soit à une valorisation reprise sur Bloomberg soit à un prix communiqué par une contrepartie. Ceci porte sur quelques 20% du portefeuille.

L'approche quantitative ainsi mise en place est compatible avec les recommandations de l'Institute Accounting Standards Board (IASB) dans son rapport : « IASB Expert Advisory Panel – Measuring and disclosing the fair value of financial instruments in markets that are no longer active ».

Cette valorisation, inchangée par rapport au 31 décembre 2013, se traduit dans les comptes par une amélioration de la valeur actuelle de ces obligations de +11 millions d'euros en date du 31 décembre 2014.

### **3.1.3.3 Commentaires sur les PIIGS<sup>2</sup>**

L'exposition d'Ethias SA aux dettes souveraines périphériques en zone euro se distribue comme suit au 31 décembre 2014 : l'Italie représente 2,8 % des avoirs en portefeuille en valeur d'inventaire. L'Irlande, l'Espagne et le Portugal représentent respectivement 1,1 %, 2,8% et 0,7 %.

En date du 31 décembre 2014, les plus-values latentes sur les PIIGS s'élèvent à 189 millions d'euros.

Il convient de noter qu'Ethias a fait usage de la faculté offerte par l'article 27bis §4 de l'A.R du 17 octobre 1994, à savoir l'étalement de moins-values résultant de la cession d'obligations souveraines grecques réalisée en 2012, à concurrence de 58 millions d'euros. A fin décembre 2014, le stock restant à amortir s'élève à 26 millions d'euros.

### **3.1.3.4 Politique d'investissement**

Différentes politiques d'investissement couvrent l'ensemble des investissements effectués par Ethias SA et décrivent le cadre général dans lequel les placements doivent s'inscrire ainsi que les rôles et responsabilités de tous les intervenants. La politique d'investissement dite générale couvre la majorité des investissements effectués. A côté de cette politique générale, des politiques dédiées existent pour certaines classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier, les investissements alternatifs, les participations stratégiques et financières et les crédits aux particuliers. Ces politiques sont mises à jour annuellement et ont été approuvées par le Comité de Direction du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et validées par le Comité d'Audit et Risques du 10 septembre 2014 et le Conseil d'Administration du 10 septembre 2014.

Les politiques d'investissement définissent les investissements éligibles, les objectifs en termes de risque et de rendement et ce en concordance avec la politique de gestion actifs-passifs (Assets & Liabilities Management) et l'allocation d'actifs stratégique. Elles définissent également les guidelines d'investissement afin d'assurer que les investissements sont réalisés en ligne avec l'appétit au risque de la société et ses objectifs financiers à moyen et long terme. Elles ont, entre autres, pour objectif d'assurer la qualité et la liquidité du portefeuille, de diminuer sa complexité et d'optimiser la diversification et le profil de risque tout en respectant le cadre des

---

<sup>2</sup> PIIGS est l'acronyme de Portugal, Italy, Ireland, Greece, Spain.

limites légales et internes ainsi que les guidelines et contraintes imposées par la Commission Européenne. La diversification du portefeuille est poursuivie par classe d'actifs mais également pour toutes les classes d'actifs confondus et à plusieurs niveaux : type d'actifs, secteur, pays, maturité, émetteur/contrepartie, etc.

Comme les années précédentes, l'exposition aux produits non « vanille » comme les structurés, les titrisations et les produits complexes a continué à être réduite en faveur des actifs financiers traditionnels. Les grandes classes d'instruments plébiscitée restent les obligations étatiques et les obligations crédit, avec une préférence pour le secteur non-financier, ceci en ligne avec les guidelines de la Commission Européenne. L'exposition en actions a été diminuée vers la fin de l'année en ligne avec la bonne tenue des marchés et afin de réduire le profil de risque du portefeuille en préparation à Solvency II.

Au niveau des investissements obligataires, l'année a été marquée par une chute importante des taux. Les obligations gouvernementales belges ont donc également connu une forte baisse de leurs rendements. La faible visibilité sur l'évolution attendue des taux et la crainte que les taux vont encore rester bas pendant une période prolongée, nous a poussé à investir graduellement au long de l'année et ce notamment en obligations souveraines belges et françaises. Dans la même optique, nous avons allongé la duration de nos investissements en obligations gouvernementales. Nous avons profité du différentiel de rendement positif et du redressement économique des pays pour augmenter notre exposition en obligations souveraines espagnoles et irlandaises.

Les investissements en obligations crédit et en covered bonds ont été proportionnellement moins importants cette année. La bonne tendance des marchés crédit et le pick-up de rendement par rapport aux titres souverains ont offert des opportunités d'investissement tout en respectant nos limites internes et en veillant à un couple rendement/risque satisfaisant. Les spreads de crédit continuent à se rétrécir et les opportunités deviennent donc plus rares surtout après prise en compte de la charge en capital sous Solvency II. Seules les obligations de notation « investment grade » ont été considérées à l'achat. L'exposition aux dettes financières a encore été réduite vu la plus grande exigence de l'Europe en termes de « burden-sharing » du secteur privé en cas d'insuffisance de capital.

Les investissements en immobilier ont également été poursuivis en ligne avec la volonté d'Ethias d'augmenter son exposition à cette classe d'actifs au travers d'investissements en maisons de repos et de soins ainsi qu'en immeubles de bureaux. La plupart des investissements réalisés cette année a été faite dans le secteur des maisons de repos. Des opportunités dans des pays limitrophes à la Belgique sont également prises en considération.

Les différentes actions menées pour réduire la taille de la branche vie particuliers d'Ethias ont imposé la conservation d'un important coussin de liquidités pendant toute l'année. Néanmoins, des solutions de placement à plus long terme (dépôts, etc.) ont été utilisées afin de profiter d'un rendement acceptable tout en assurant une bonne liquidité.

Ethias veille également, en tant que partenaire financier responsable, à promouvoir le respect de ses valeurs fondamentales au travers d'un code d'investissement. Une liste noire d'investissements interdits est mise à jour annuellement. La dernière version de ce code d'investissement a été approuvée par le Comité de Direction du 17 décembre 2014. Dans ses investissements immobiliers, Ethias favorise également les investissements qui renforcent son rôle sociétal, comme l'investissement dans des maisons de repos et de soins.

### 3.1.3.5 Les conditions de marché en 2014

L'année 2014 ne fut pas aussi mouvementée que les années précédentes mais cela n'a pas empêché les prévisionnistes d'être fortement surpris par les mouvements de taux d'intérêt. Alors que la plupart des anticipations tablaient sur une remontée des taux sur base, entre autres, d'une reprise de la croissance, ceux-ci ont fortement chuté de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, le taux gouvernemental allemand à dix ans est passé de presque 2,00% à 0,54% dans une chute quasiment continue. Les taux des autres pays européens n'ont pas été en reste et beaucoup ont aussi battu des records historiques. Aux Etats-Unis, la baisse a été plus faible, le taux similaire terminant l'année à 2,17%, soit 86 points de base sous le niveau de fin 2013.

Les raisons derrière ces mouvements sont multiples. En Europe, les prévisions de reprise économique ont été revues à la baisse tout au long de l'année, minées par le conflit en Ukraine et un assombrissement des perspectives mondiales, notamment aux Etats-Unis et dans les pays émergents. En prime, l'inflation en zone euro, qui n'était que de 0,8% fin 2013, a encore baissé pour atteindre -0,2% (estimation flash de décembre 2014) à cause de facteurs externes, comme la forte décrue des prix pétroliers, mais aussi internes comme une modération du coût de la main d'œuvre.

Dans ce contexte, les différents acteurs économiques ont commencé à anticiper une inflation trop faible par rapport à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui est de maintenir l'inflation proche mais en-dessous de 2% à moyen terme. En conséquence, celle-ci a mis en place de nouvelles mesures afin de relancer la croissance et l'inflation. D'une part, elle a baissé deux fois son taux de refinancement qui est passé de 0,25 à 0,05%. D'autre part, elle a décidé de réallouer des prêts à long terme aux banques (TLTRO) et d'intervenir directement sur les marchés de taux en achetant certains types d'actifs (covered bonds et Asset Backed Securities). La BCE a même évoqué la possibilité d'un élargissement des achats aux obligations gouvernementales. Ces différentes mesures ont pour but d'augmenter la demande obligataire afin de faire baisser les taux d'intérêt et donc faciliter le financement de l'économie.

Les mouvements de taux d'intérêt aux Etats-Unis ont aussi poussé les taux européens à la baisse. Bien que la reprise économique y soit plus vigoureuse et que la Fed ait en conséquence arrêté ses mesures exceptionnelles, la faible inflation ne pousse pas l'institution monétaire à relever ses taux rapidement.

La baisse des taux n'a évidemment pas touché que l'Allemagne, beaucoup d'autres pays européens ont aussi vu leurs taux atteindre des niveaux record. En Belgique, le taux à 10 ans, qui était encore au-dessus de 2,50% fin 2013, a terminé l'année 2014 à 0,83%. Le taux belge à 10 ans est d'ailleurs passé sous son homologue français au cours de l'année. Le mouvement a été identique pour les pays de la périphérie de la zone euro. Le Portugal a vu son taux à dix ans passer de plus de 6% en début d'année à désormais moins de 3% tandis que pour l'Irlande, l'Espagne et l'Italie, les taux ont baissé de 225, 290 et 223 points de base pour terminer à respectivement 1,25%, 1,61% et 1,89%. Au vu de ces taux de financement extrêmement bas, la crise de la dette semble désormais loin derrière nous, alors qu'on peut se poser la question si le risque est suffisamment rémunéré à ces taux ci.

Sur les marchés d'obligations d'entreprises, l'indice iTraxx à 5 ans - qui représente la prime de risque liée au financement des entreprises tous secteurs confondus - a débuté l'année à 70bp pour la terminer aux alentours de 63 points de base. Cette légère réduction de la prime de risque a été influencée par plusieurs facteurs : i) un environnement de taux bas qui a incité les investisseurs à chercher du rendement, ii) des fondamentaux d'entreprise corrects et de taux de défaut bas, iii) des résultats de stress-tests bancaires rassurants. Cette année a cependant été assez volatile et rythmée par des tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, des craintes sur la croissance dans les pays émergents mais aussi par les interventions des banques centrales. Le marché primaire (émissions de nouveaux titres obligataires, par opposition au marché secondaire) a été particulièrement actif et ouvert. En effet, suite à la désintermédiation du crédit (les banques ne jouant plus leur rôle de fournisseur de crédit en raison de mesures régulatoires strictes), les entreprises se sont tournées vers le marché obligataire pour assurer leurs liquidités et se financer à des taux extrêmement bas. C'est ainsi que beaucoup de nouveaux émetteurs sont apparus.

Les marchés actions ont quant à eux continué leur tendance haussière de 2013 tout au long du premier semestre (excepté fin janvier, moment du début de la crise en Ukraine), portés par des anticipations de croissance économique mondiale positives. Cette tendance a été brisée en Europe et dans une moindre mesure aux Etats-Unis pendant la période estivale avec les publications des chiffres de l'économie plus faibles qu'attendu : Allemagne en perte de vitesse, Italie en récession et France en stagnation, et sur fond de montée en puissance des conflits en Ukraine. Bien que cette correction se soit bien résorbée fin août, les marchés se sont à nouveau inquiétés des niveaux de plus en plus bas de l'inflation et du risque de retour en récession de l'Europe. L'Eurostoxx50 a ainsi perdu quelques 10% sur les 15 premiers jours d'octobre. Le rebond amorcé depuis s'explique par les propos de M. Draghi de faire tout ce qu'il peut pour accroître les anticipations d'inflation. In fine, les performances annuelles américaines (S&P :+11,39%, Dow Jones :+7,52%) sont cette année encore supérieures aux performances en Europe (Euro Stoxx50 :+1,20%, Ibex :+3,66%, Dax :+2,65%, CAC :−0,54%, MIB :+0,23% et l'excellente performance du Bel20 :+12,36%). Les valeurs à haut dividende ont particulièrement bien performé ainsi que celles susceptibles de participer aux mouvements de consolidation intra-sectorielle. Nous épingleons les surperformances des secteurs suivants : Loisirs (+19,54%), Télécoms (+14,05%), Immobilier (+13,79%), Boissons & Alimentation (+12,31%) et Utilities (+12,27%).

Cette année a aussi été marquée par la dépréciation constante de l'euro par rapport au dollar US, soit -12% en 2014. Il est passé de 1,38 à 1,21 fin décembre.

L'autre événement majeur fut la forte chute du prix du baril de pétrole, qui clôture l'année à 55,76 dollar US, soit une perte de -49% sur 2014.

### 3.1.4 Frais généraux

A 328 millions d'euros, venant de 316 millions d'euros (+3,9%) un an plus tôt, les frais généraux dépassent le budget de quelques 4 millions d'euros. Ce dépassement est totalement imputable aux frais informatiques et résulte du lancement d'un vaste programme pluriannuel de mise à niveau de l'architecture informatique décidé en cours d'année 2014.

Les charges salariales passent de 158 millions d'euros en 2013 à 157 millions d'euros en 2014 (-0,5%) pour un budget de près de 160 millions d'euros. Ce poste a bénéficié d'une indexation faible, d'un dixième de point moindre que budgétisée, de décalages temporels dans le plan de recrutements ainsi que de l'affectation de certains postes par mutations internes en lieu et place d'engagements. Nous observons par contre une croissance du poste assurances du personnel en raison d'une charge de régularisation de l'assurance de groupe pour 2 millions d'euros. Globalement, les charges de personnel respectent le budget de 183 millions d'euros.

Les biens et services divers de 144 millions d'euros, pour un budget de 143 millions d'euros, sont en croissance de 7,3% par rapport à 2013. Les frais commerciaux (19 millions d'euros) et des ressources humaines (8 millions d'euros) respectent leurs budgets. Ceux d'expertises et consultance (10 millions d'euros) dépassent par contre le budget établi à 9 millions d'euros.

A 80 millions d'euros, les frais informatiques sont en croissance de 12,5% et dépassent de 5 millions d'euros le budget qui leur était alloué.

Bénéficiant de la baisse du coût énergétique, de frais récupérés dans le cadre du contentieux et d'une tarification avantageuse des affranchissements, ainsi que grâce à la poursuite de la gestion stricte des dépenses, les frais d'équipements et infrastructures (27 millions d'euros) diminuent de 2,2% et dégagent des marges budgétaires de près de 4 millions d'euros.

Enfin, les taxes et cotisations, sur lesquels nous n'avons pas d'emprise, augmentent de 5,3% à près de 8 millions d'euros.

Rappelons qu'Ethias Droit Commun sous-traite ses activités à notre société ce qui a donné lieu à une facturation de quelques 18 millions d'euros.

## 3.2 Participations bénéficiaires et ristournes

Les participations bénéficiaires et ristournes suivantes sont proposées :

### Activités vie

#### ■ Assurances de groupe

Augmentation du capital décès de 35 % (ou éventuellement diminution de la prime décès de 35 %). Pour les contrats vie du 1<sup>er</sup> pilier à l'exception de ceux dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, le rendement net attribué s'élève au taux garanti. Pour les contrats vie du 2<sup>e</sup> pilier à l'exception de ceux dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, le rendement net attribué s'élève au taux garanti.

Pour les contrats dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, la participation bénéficiaire est accordée conformément au règlement de ce fonds.

#### ■ Assurances individuelles

Aucune participation bénéficiaire décès n'est proposée à l'exception d'une éventuelle diminution de la prime périodique d'anciens contrats « Solde restant dû ».

Pour les contrats FIRST, FIRST Invest, FIRST Junior et Top FIRST le taux net attribué s'élève au taux garanti et aucune participation bénéficiaire n'est proposée.

Pour les contrats vie classiques, le rendement net attribué s'élève au taux garanti.

#### ■ Contrats de rente

Aucune participation bénéficiaire n'est proposée à l'exception des contrats dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, pour lesquels la participation bénéficiaire est accordée conformément au règlement du fonds.

#### ■ Contrats de capitalisation (branche 26)

Aucune participation bénéficiaire n'est proposée pour ces contrats.

#### Activités non-vie

Aucune ristourne n'est attribuée.

### 3.3 Coefficients réglementaires

#### 3.3.1 Etat relatif à la marge de solvabilité explicite

Marge à constituer (en milliers d'euros)	Total des éléments constitutifs (en milliers d'euros)	Taux de couverture
798.244	1.429.722	179,11%

#### 3.3.2 Couverture du passif technique (avec limites)

Actifs représentatifs (en milliers d'euros)	Provisions et dettes techniques (en milliers d'euros)	Taux de couverture
19.977.620	17.839.105	111,99%

### 3.4 Evolution des capitaux propres

Chiffres en milliers d'euros	2014				
	Capital souscrit	+value de réévaluation	Réserves	Résultat reporté	Total
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.000.000</b>	<b>34.577</b>	<b>17.332</b>	<b>210.858</b>	<b>1.262.767</b>
Résultat	0	0	0	-134.892	-134.892
Mouvements de capital	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	-696	3.111	0	2.415
<b>Capitaux propres au 31 décembre</b>	<b>1.000.000</b>	<b>33.881</b>	<b>20.443</b>	<b>75.966</b>	<b>1.130.290</b>

Chiffres en milliers d'euros	2013				
	Capital souscrit	+value de réévaluation	Réserves	Résultat reporté	Total
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.000.000</b>	<b>35.273</b>	<b>11.064</b>	<b>131.258</b>	<b>1.177.595</b>
Résultat	0	0	0	110.110	110.110
Mouvements de capital	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-25.000	-25.000
Autres mouvements	0	-696	6.268	-5.510	62
<b>Capitaux propres au 31 décembre</b>	<b>1.000.000</b>	<b>34.577</b>	<b>17.332</b>	<b>210.858</b>	<b>1.262.767</b>

### 3.5 Appréciation en matière de contrôle interne

La rédaction du rapport en matière d'évaluation du système de contrôle interne est conforme à la circulaire CBFA 2009\_26 du 24 juin 2009 ainsi qu'aux normes COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

En termes d'environnement de contrôle, Ethias :

- se montre attentive au respect de l'intégrité et des valeurs éthiques qui sont les siennes ;
- vise à l'atteinte de ses objectifs par une définition claire de ses structures organiques, des pouvoirs et des responsabilités appropriés ;
- démontre son engagement à attirer, former et fidéliser des collaborateurs compétents conformément aux objectifs de son plan triennal ;
- instaure pour chacun de ses collaborateurs un devoir de rendre compte de ses responsabilités en matière de contrôle interne.

En termes d'évaluation des risques, Ethias :

- veille à définir des objectifs clairs qui assurent une identification et une évaluation des risques associés à ses objectifs ;
- identifie les risques associés à la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble de son périmètre de responsabilité et procède à leur analyse régulière de manière à déterminer les modalités appropriées de gestion de ses risques ;
- intègre le risque de fraude interne et externe dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs ;
- identifie et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir un impact significatif sur son système de contrôle interne.

En termes d'activité de contrôle, Ethias :

- met en place et/ou revoit ses activités de contrôle par le biais de directives qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui mettent en œuvre ces directives.
- sélectionne et développe les activités de contrôle qui contribuent à maintenir ou à ramener les risques associés à la réalisation de ses objectifs à des niveaux acceptables.

En termes d'information et de communication, Ethias :

- communique en interne les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne, plus particulièrement par l'obtention d'informations pertinentes et de qualités.

En termes de pilotage, Ethias :

- réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes du contrôle interne sont bien mises en place et fonctionnent.
- communique une évaluation des faiblesses de contrôle interne, en temps voulu, aux responsables des mesures correctrices, notamment au Comité de Direction et au Comité d'audit et de risques.

Comme tout dispositif de contrôle interne, celui mis en place par Ethias ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure dès lors qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs. Il est en évolution continue et s'est renforcé en 2014 au travers de :

- La révision régulière de la politique d'investissement adaptée à l'appétit au risque ;
- La poursuite du projet Solvency II ;
- L'amélioration permanente des pratiques visant à l'excellence opérationnelle ;
- La mise en œuvre des politiques de continuité et de sécurité.

Néanmoins, le système de contrôle interne d'Ethias reste perfectible sur certains points puisque :

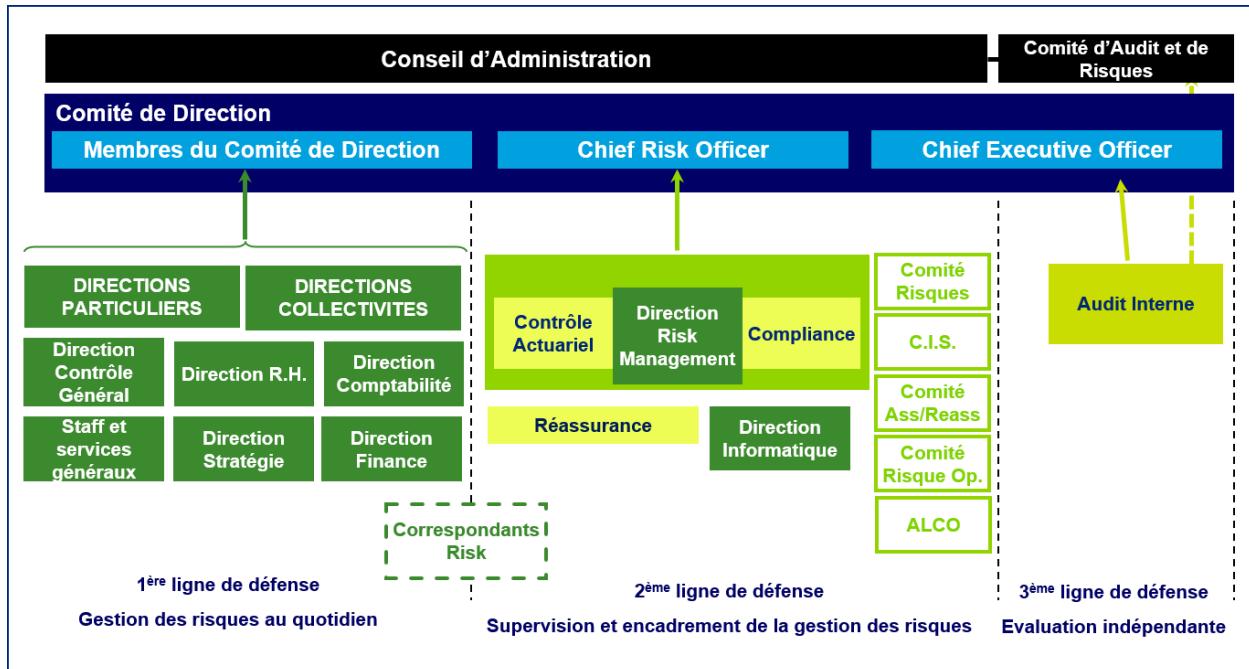
- La formalisation de la mise en œuvre des plans de contrôles pour les processus critiques de Solvency II doit être finalisée ;
- Le déploiement des politiques de continuité et de sécurité doit être accéléré ;
- Les procédures doivent être davantage formalisées et les contrôles mis en œuvre mieux documentés ;
- L'architecture informatique doit être améliorée afin de mieux rencontrer les challenges auxquels Ethias doit faire face.

Les conclusions de notre évaluation du système de contrôle interne nous ont amenés à poursuivre nos efforts d'amélioration dans ce domaine via la mise en œuvre de divers plans complémentaires au plan « Visa pour l'avenir ».

## 3.6 Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société

### 3.6.1 Gouvernance en matière de gestion des risques

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management et de Contrôle Actuel. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :



#### Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (comptabilité, IT, ressources humaines, contrôle de gestion, cellule stratégie...). Cette ligne de défense est constituée des garants du contrôle des risques puisqu'ils intègrent au jour le jour, dans toute tâche à effectuer, les principes d'une gestion des risques efficace (application des contrôles, principe des quatre yeux, etc.).

Les lignes opérationnelles et les fonctions support sont responsables des activités qui leur sont allouées. Elles sont donc, en tant que telles, responsables de la gestion des risques émanant de ces activités : application des traitements à apporter aux risques et implémentation des plans d'action.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support, constitué des correspondants Risk Management et des cellules Legal & Compliance, permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain. Ces Correspondants sont des points de contacts chargés de remonter vers le CRO les informations nécessaires à la bonne organisation de la gestion des risques. Ils dépendent fonctionnellement du CRO.

Enfin, l'expertise actuarielle est représentée à deux niveaux : au niveau de la première ligne de défense, c'est-à-dire dans les lignes opérationnelles, afin d'effectuer les travaux actuariels servant les opérations et les aspects tarifaires (par exemple le calcul de réserves) ainsi qu'au niveau de la seconde ligne de défense via le département de Contrôle Actuel qui dépend du CRO (voir section suivante).

#### Deuxième ligne de défense – La supervision des risques

La deuxième ligne de défense est assurée par les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO : Compliance, Risk Management et Contrôle Actuariel. Le CRO est membre du Comité de Direction, ce qui permet une communication directe des problèmes liés aux risques vers l'organe de décision majeur de l'entreprise.

Le Chief Risk Officer est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Cette ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle intervient au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Le réseau de correspondants risque permet une structure décentralisée, proche de l'opérationnel tout en conservant une expertise centrale, notamment en matière de quantification du risque.

Cela facilite également l'intervention des fonctions de contrôle de la seconde ligne de défense en support de la première ligne de défense dans la mise en place des actions correctrices permettant de remédier aux déficiences identifiées.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de Direction d'Ethias a décidé de mettre sur pied cinq comités dédiés à la gestion des risques :

- le Comité Risques ;
- le Comité d'Investissement Stratégique ;
- le Comité d'Assurance Réassurance ;
- le Comité Suivi des Risques Opérationnels ; et
- l'ALCO.

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction. La volonté du Comité de Direction et du Conseil d'Administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies.

#### **Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante**

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne. Cette ligne de défense fournit une revue indépendante de la qualité des procédures d'identification, de mesure et de contrôle des risques. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement au CEO.

### **3.6.2 Solvency II**

Le Comité de direction d'Ethias SA a approuvé, dès novembre 2009, le lancement du « Programme Solvency II ». Ce programme est un ensemble de projets transversaux à l'entreprise en matière de gouvernance, de modélisation, d'IT, de gestion des bases de données et de mise en place de processus visant à atteindre les standards requis par Solvency II.

Six releases majeures ont été livrées fournissant les bases de l'opérationnalisation de Solvency II et bénéficiant également à l'ensemble de l'entreprise. Le dry-run d'un calcul annuel de solvabilité a été effectué.

La mise en place de l'infrastructure et des processus relatifs à Solvency II s'est faite en tenant constamment compte des synergies potentielles avec l'ensemble de l'entreprise – par exemple :

- Le besoin en données sera notamment couvert par un Data Warehouse d'entreprise,
- Les exigences relatives aux délais de production des rapports Solvency II intègrent un programme global de « Fast close »,
- Les exigences de données ont conduit à la mise en place d'un projet global de gouvernance de données,
- L'acquisition d'un outil de simulation Non-Vie permettant de mieux prendre en compte les risques dans les décisions d'entreprises.

En 2015, l'objectif est de finaliser l'opérationnalisation de la chaîne Solvency II.

Un Maturity assessment a été conduit afin d'estimer la charge de travail et de définir les plans d'action requis pour atteindre, dans les 3 piliers de Solvency II, un niveau de conformité acceptable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **3.6.3 Risk Appetite**

Le Risk Appetite d'Ethias a été approuvé par le Conseil d'administration et est articulé autour de 4 axes principaux : la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et l'excellence opérationnelle. Chacun de ces axes est ensuite développé de manière à préciser concrètement les objectifs et les lignes directrices à mettre en place.

### 3.6.4 Risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. En collectivités, les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque. Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un Bureau d'Acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel.
2. Pour les particuliers, les souscripteurs sont soumis à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques et à des limites bloquantes dans les systèmes informatiques.
3. Les services actuariat et le service réassurance déterminent les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des capacités de souscription de l'entreprise et des demandes de la production.
4. Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis du Contrôle Actuarial. Le Contrôle Actuarial rend également, de façon indépendante, des avis au Comité de direction sur la rentabilité technique des produits, sur le plan de réassurance, sur la suffisance des provisions techniques, sur la gestion ALM et sur le plan de participations bénéficiaires.
5. Le Comité d' Assurance Réassurance suit les risques techniques des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
6. Le Chief Risk Officer élaborer annuellement un rapport sur les risques techniques auxquels la société est exposée. Il met en évidence les profils de risques en portefeuille ainsi que leur importance et il présente les résultats des analyses de suffisance des réserves. Il est examiné par le Comité d' Assurance Réassurance et est ensuite présenté au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent.
7. Tout nouveau produit et toute modification de produits existants sont analysés au préalable par la direction « Management Produits et Marchés » pour les particuliers et par les directions Vie et IARD pour les Collectivités. Le produit est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, Compliance... conformément à la procédure de création d'un nouveau produit ou modification de produit existant validée par le CD d'Ethias SA en date du 17 novembre 2014.

### 3.6.5 Risques financiers

La gestion des risques financiers est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. Les gestionnaires financiers sont tenus de respecter les politiques d'investissements, le code d'investissement et de veiller à ce que leurs positions n'excèdent pas les limites financières et respectent l'Asset allocation.
2. La Direction Finances organise hebdomadairement un Comité d'investissement tactique qui décide des actions à mener d'une part dans le cadre des contraintes précisées et d'autre part en fonction des lignes de conduite et décisions émanant du Comité d'investissement stratégique.
3. Le Comité d'investissement stratégique a pour mission de fixer les lignes de conduite des investissements et de suivre les portefeuilles en fonction de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
4. La composition et les valeurs des portefeuilles financiers sont suivies mensuellement par le biais de l'Investment Dashboard. Un rapport trimestriel en matière de risques financiers permet d'avoir une vue globale des risques financiers auxquels la société est exposée. Il contient les profils d'exposition par risque des actifs en portefeuille et présente les résultats des analyses de sensibilité de la valeur des portefeuilles.

### 3.6.6 Risques ALM

Un rapport ALM trimestriel élaboré par la Direction Risk Management permet de diagnostiquer la gestion actif-passif et la situation en matière de liquidité et de définir les mesures correctrices nécessaires. Ces rapports sont analysés par le Comité Risques et présentés au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent et qui détermine le pilotage spécifique de certains risques identifiés.

Le comité ALCO, qui fait partie intégrante du Comité Risques, a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias dans ses aspects rentabilité, liquidité et positionnement Solvency II. Il est chargé de valider les stratégies en matière d'ALM, d'investissement, de développement commercial et d'en assurer le suivi, de valider la SAA, d'assurer la cohérence avec le risk appetite, de valider l'octroi de participation bénéficiaire

### 3.6.7 Risques opérationnels

En matière de risques opérationnels, Ethias SA a adopté la typologie de Bâle II qui agrège en sept catégories les risques opérationnels importants, susceptibles d'occasionner de lourdes pertes :

- fraude interne,
- fraude externe,
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail,
- clients, produits et pratiques commerciales,
- exécution, livraison et gestion des processus,

- dommage aux actifs corporels,
- interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes.

La sécurité de l'information et la continuité des activités sont intégrées dans la gestion des risques opérationnels dans un souci d'optimisation.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent.

Le Chief Risk Officer a également mis en place :

- une procédure de remontée des incidents opérationnels de toute nature, ce qui devrait permettre à terme de repérer les incidents d'origine structurelle ;
- un processus de veille informationnelle permettant de monitorer les menaces auxquelles l'entreprise pourrait être confrontée.

La gestion administrative des plaintes et l'analyse des statistiques relatives aux plaintes est également du ressort du Chief Risk Officer.

Le Comité de suivi du risque opérationnel suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité) et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.

### 3.7 Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance. Elle contribue également à l'amélioration du ratio de solvabilité.

Les principaux risques d'assurance d'Ethias SA concernent les assurances dommages et responsabilité civile, la responsabilité des véhicules à moteurs et les risques de catastrophes (naturelle ou humaine) sur les personnes et/ou les biens.

Ces risques sont couverts au travers de traités de réassurance et de conventions de réassurance facultative pour les risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Les programmes de réassurance sont répartis en quatre grands blocs : les assurances dommages, les assurances de responsabilité, les assurances de véhicules à moteur, les assurances de personnes (accidents du travail et assurances décès-invalidité). Ils sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance, de l'évolution des fonds propres et des objectifs de couverture de la marge de solvabilité.

Les taux de prime de réassurance sur le marché sont globalement orientés à la baisse étant donné l'absence de grandes catastrophes au niveau mondial et les importantes capacités disponibles.

Les programmes de réassurance ont peu évolué entre 2013 et 2014. Nous avons profité du contexte favorable de la réassurance pour poursuivre l'achat de capacités supplémentaires en Catastrophe Incendie. Globalement, notre coût de réassurance est stable.

Ethias SA réassure 95 % des activités d'Ethias Droit Commun aam.

## 3.8 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Résolument ancrée dans une dynamique pluriannuelle de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Ethias porte une attention toute particulière aux implications environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités. Sur le plan environnemental, cette conscientisation aux enjeux durables a par ailleurs fait l'objet de plusieurs réalisations concrètes dans le second Plan d'actions sociétales 2009-2013 de l'entreprise, actions poursuivies dans le nouveau plan 2014-2019.

Parmi les actions développées dans le cadre des plans pluriannuels, Ethias a instauré une politique résolue dans les 4 domaines suivants :

- Réduction de sa consommation en énergies fossiles,
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> produites par son activité,
- Gestion des déchets, emballages et consommables usés,
- Gestion des fournisseurs en adéquation avec des critères éthiques, durables et de proximité

Ainsi Ethias prend en compte dans ses choix de fournisseurs et produits, le coût global d'acquisition.

Pour atteindre ces objectifs Ethias a mis en chantier en 2012-2013 et poursuivi en 2014 les principaux projets suivants qui complètent les investissements précédents :

- Souscription de contrats de fourniture d'électricité privilégiant le « label vert garanti d'origine ». Celui-ci garantit la fourniture d'énergie produite par moyen hydroélectrique, éolien, cogénération ou solaire ;
- En partenariat avec la société CO2Logic, mesure annuelle de l'empreinte carbone donnant lieu à plan d'action annuel en vue de réduction. A fin 2012, le seuil de 50% de réduction d'émissions a été atteint grâce aux actions consécutives menées pendant 5 années. L'an dernier, le périmètre d'activités sur lequel porte cette mesure a été étendu aux activités restaurants, informatiques, déchets et consommation de papier ;
- Partenariat avec Bpost pour compensation en CO<sub>2</sub> des envois postaux ;
- Mise en place d'une politique « slowfood » au restaurant du Personnel (85.000 repas/an) et choix de fournisseurs de proximité adhérant à la charte de restauration Ethias et labels bio/durables ;
- Mise en place du concept d'agences commerciales « durables » en intégrant le Concept 3.0 de rénovation des agences du réseau commercial ;
- Modernisation des équipements de production et gestion chauffage/air conditionné (nouvelle chaudière 2.000kw à Liège-Croisiers, panneaux solaires pour production eau chaude sanitaire). Poursuite des investissements dans les systèmes de gestion des installations techniques et modernisation des équipements dans une politique éco-efficace ;
- Introduction de critères de choix « durables, sociaux et proximité » dans la sélection des biens et fournisseurs (FSC, Iso 9001/14001, CradletoCradle, FairTrade, PEFC) ;
- Dans l'analyse des offres « fournisseurs et produits » Ethias prend en compte le coût global d'acquisition.
- Certification internationale ISAE 3000 en management des performances environnementales.

Consciente en interne que les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail ont un impact environnemental particulièrement important, Ethias a développé un plan de mobilité s'articulant autour de plusieurs axes. L'usage des transports en commun ainsi que le covoiturage ont ainsi fait l'objet d'une politique de sensibilisation du personnel. Ethias, en partenariat avec la Région Wallonne, a par ailleurs soutenu et participé au projet « Tous vélos actifs » visant à promouvoir d'autres alternatives au transport domicile-travail en voiture. Pour son action, Ethias a obtenu le label 3 étoiles « Tous vélos actifs ». Des projets d'adaptation de l'infrastructure immobilière à cette problématique sont en cours de développement. Acteur socialement responsable, Ethias a également soutenu des programmes de mobilité alternative issus des pouvoirs publics, telles que l'initiative Covoit-stop. Depuis deux ans, Ethias met à disposition de son personnel pour déplacement intra muros à midi, des vélos dont certains électriques. En complément, une station gratuite de recharge électrique pour vélos a été installée dans son parking.

L'entreprise applique depuis 2008 une mesure environnementale à ses véhicules de société : un taux limite d'émission de CO<sub>2</sub> a été fixé pour chaque catégorie de véhicules de fonction. Un objectif annuel de 10% a été fixé en termes de réduction du taux de CO<sub>2</sub> de l'ensemble du parc automobile d'Ethias d'ici 2015. La maîtrise des émissions carbone est un plan d'action prioritaire d'Ethias. En plus de son rapport social, Ethias publie dorénavant son propre rapport CO<sub>2</sub>. Au centre de celui-ci figure l'empreinte CO<sub>2</sub> de la société (calculée par CO2logic). En l'espace de cinq ans, Ethias a pu réduire de moitié son empreinte CO<sub>2</sub>. Assureur conscient de l'impact de conditions climatiques défavorables sur la sinistralité de ses assurés, Ethias a par ailleurs lancé dès 2012 un service d'alertes et de prévention des risques météorologiques à destination des pouvoirs locaux. Le souci d'Ethias de faire percoler des comportements durables dans la société s'est traduit, par la volonté de l'entreprise de proposer des tarifs innovants en matière d'assurance de véhicules électriques, hybrides ou pour lesquels les conducteurs veillent à réduire leur kilométrage annuel.

En outre, dans le respect des valeurs qui l'animent, dont l'humanisme et l'éthique, Ethias a veillé à ce que les conditions générales de tous ses bons de commande incluent un article selon lequel le fournisseur s'engage à respecter et faire respecter par ses éventuels sous-traitants et fabricants les principes de base de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) : interdiction du travail des enfants, respect de la liberté syndicale, élimination de toute forme de travail forcé, interdiction de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. De même, l'entreprise sensibilise ses sous-traitants à cette problématique. Le Code d'investissement éthique d'Ethias, intégrant une liste noire d'investissements basée sur un référencement international confié à un organisme externe (RFA), intègre également ces critères de respect des normes O.I.T., en plus de l'interdiction d'entreprises impliquées directement ou indirectement

dans la production ou la vente d'armement controversé (uranium appauvri, bombes à fragmentation, mines antipersonnel). Notre restaurant d'entreprise privilégie les produits locaux, de saison, issu d'une culture biologique. En 2014, Ethias a poursuivi cette direction en intégrant dans ses appels d'offres de travaux les variantes de produits et techniques labellisés « éco-durables ». Cette réflexion doit permettre de proposer une réelle alternative responsable.

En outre, sur le plan social, Ethias accueille chaque année une cinquantaine de stagiaires en formation professionnelle, en collaboration avec différents centres de formation (FOREM, écoles, ASBL, etc.). L'effectif de l'entreprise a évolué en conformité avec le plan « Visa pour l'avenir ». En ce qui concerne les collaborateurs, depuis 2011, chacun se voit attribuer des objectifs alignés sur le plan stratégique d'Ethias. En juillet 2011, les collaborateurs ont reçu leur description de fonction. Cela répond aux attentes du personnel en termes de reconnaissance du mérite, d'équité et de perspective d'évolution de carrière. Cela permet également de renforcer le modèle intégré de Gestion des Ressources Humaines : évaluation, gestion de carrière, développement de compétences, gestion prévisionnelle. L'équipe a également ouvert un projet d'envergure concernant la recherche d'une solution informatique intégrée de gestion des ressources humaines dont la mise en œuvre a débuté en 2013. Ethias recrute, depuis l'été 2014, des profils informatiques. Etant donné que l'attractivité d'Ethias sur ce secteur n'est pas connue, il a fallu innover dans les procédures de recrutement. C'est dans ce sens qu'Ethias collabore depuis l'été 2014 avec NRB, sa filiale informatique. Une association entre les deux services de recrutement est mise en place : Ethias profite de l'attractivité de NRB pour ce type de candidats et les candidats se rendent compte qu'ils postulent au sein d'un groupe étendu où une carrière peut se construire.

Le développement permanent des compétences et la formation continue représentent un autre objectif important. Dans cette perspective, l'Ethias Competence Center (E.C.C.) s'adresse à tout le personnel et offre un éventail croissant de formations techniques, commerciales, comportementales et managériales.

Les sessions de formations continues sont organisées à l'intention du réseau commercial avec pour objectif de développer et de maintenir les compétences techniques en assurances.

L'année 2014 a été consacrée à la mise en œuvre d'un vaste programme de formation dans le cadre du projet « Tous acteurs du Plan Visa ». Ce programme a permis à l'ensemble du personnel d'Ethias d'être sensibilisé au changement et ainsi de s'inscrire comme partie prenante des évolutions de notre environnement.

Dans cette même optique de responsabilisation et d'autonomie, les directions déplient leurs projets d'Empowerment. La plupart de ces projets seront activés en 2015.

Les conditions de travail, dont la qualité est le fruit d'un dialogue constant et constructif avec les organisations syndicales, sont considérées comme des facteurs primordiaux de motivation. Ethias s'est par ailleurs engagée mi-2013 dans le développement d'un ambitieux projet concernant la mise en œuvre des nouvelles formes de travail. Les 2 objectifs principaux de ce projet sont le bien-être des collaborateurs et la performance opérationnelle, modélisés par la formule autonomie + responsabilité + solidarité = bonheur + performance. Pour y arriver, Ethias a choisi de laisser la parole aux collaborateurs. 500 collègues ont ainsi soumis 26 projets d'équipe qu'ils s'engageaient à tester, projets reprenant des initiatives telles que, par exemple, le télétravail, l'élargissement des plages horaires, la fixation des objectifs en équipe, le management participatif.... 7 projets ont ainsi été sélectionnés par un jury paritaire management / syndicats pour tester ces critères. L'expérience a démarré en septembre et si elle s'avère concluante, le projet sera étendu dans toute l'entreprise en respectant les besoins et désiderata de chaque direction. La faiblesse du turn-over du personnel et le faible taux d'absentéisme sont là pour en témoigner.

Enfin, la gestion de carrière ainsi que la gestion prévisionnelle des emplois et compétences constituent deux voies de développement pour les années à venir. En mars 2006, une Charte interne de la Diversité a été adoptée par Ethias afin de favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements, de l'intégration et de la gestion des carrières comme facteur de progrès pour l'entreprise. Cette charte interne ainsi que le Label Égalité-Diversité décerné en mars 2007 par le SPF Emploi pour une durée de 3 ans entendent témoigner de l'engagement d'Ethias en faveur de l'égalité homme-femme et de la diversité culturelle, ethnique et sociale. Bien que l'interdiction de toute discrimination ainsi que le principe d'égalité des chances soient déjà explicités dans le Code d'Éthique Sociale d'Ethias, cette charte et ce label ont pour but de réaffirmer de tels principes en les approfondissant et en les inscrivant dans le concret de l'entreprise. Dans cette perspective, un Comité de Diversité, composé des collaborateurs compétents en la matière, ainsi que de plusieurs représentants du personnel, est chargé de réfléchir aux actions concrètes à mettre en œuvre au sein de l'entreprise et de les soumettre pour approbation au Comité d'éthique d'Ethias.

Leur réflexion a notamment abouti à la mise en place des projets suivants en 2014 :

- Participation d'Ethias au Duoday en partenariat avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées qui vise à intégrer les personnes handicapées dans le monde du travail.
- Pour la cinquième année consécutive, Ethias a soutenu durant les vacances d'été 2014 des opérations visant à permettre à des jeunes issus de milieux défavorisés d'accéder à un premier emploi d'étudiant au sein de l'entreprise. Cette découverte du monde du travail a constitué pour ces jeunes fragilisés un tremplin pour le choix d'une orientation professionnelle, une dynamique de mise en confiance et une réelle valorisation.

En septembre 2014, un plan visant à maintenir les travailleurs de plus de 45 ans au travail a été adopté par le conseil d'entreprise conformément à la convention collective de travail n°104. Ce plan, d'une durée de deux ans, prévoit de nombreuses mesures en faveur de ce groupe-cible. Celles-ci ont été implémentées en 2014 et se poursuivront en 2015 : à titre d'exemples :

- Encourager le développement de la carrière des 45+ (Sensibilisation, programme de formations...)
- Sensibiliser le Management et les collaborateurs aux atouts que possède chaque tranche d'âge en privilégiant une approche intergénérationnelle de la gestion des âges. Une telle démarche doit permettre une prise de conscience de la richesse de chaque génération et d'en exploiter les complémentarités.
- Instaurer un système de parrainage afin de favoriser la transmission des valeurs de l'entreprise.

Enfin, Ethias souhaite poursuivre sa politique de gestion de la diversité et particulièrement celle concernant les femmes en leur offrant un programme de développement vers les fonctions de management. Dans cette perspective, Ethias collabore depuis 2012 avec le

Selon et a implémenté le programme TOP SKILLS qui vise à identifier les freins aux candidatures et à l'évolution des femmes, à les aider à se développer et à démythifier les exigences liées aux postes de management. Ce programme rencontrant un vif succès, il sera renouvelé en 2015. Une formation « le Leadership au féminin » sera également proposée aux participantes ainsi qu'une formation relative au networking. Ethias souhaite de la sorte réaffirmer l'importance du management efficace des talents comme moteur.

## 4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice

### 4.1 Désengagement de l'activité Vie Particuliers

La décision de la Commission européenne du 12 juin 2014 impose à Ethias de continuer sa politique destinée à accélérer l'extinction du portefeuille vie individuelle et ce, afin de renforcer sa solvabilité. C'est la raison pour laquelle fin février 2015, Ethias a proposé à ses clients détenteurs d'un First A une prime de sortie équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat total et une prime de sortie également équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat partiel de minimum 100.000 euros, pour autant que les rachats soient réalisés avant fin mars 2015.

## 5 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

### 5.1 Environnement macro-économique

Ethias subit, comme tous les assureurs ayant une activité vie, les conséquences d'un environnement macro-économique difficile. Les taux d'intérêt bas pénalisent lourdement la rentabilité des produits vie portant un taux garanti supérieur aux taux des obligations gouvernementales. Si les taux d'intérêt devaient rester à ce niveau ou diminuer encore, la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise en seraient négativement impactées. Par conséquent, l'entreprise met en œuvre des actions permettant de réduire sa sensibilité aux variations de taux d'intérêt.

### 5.2 Solvency II et ORSA 2014

Le 1er janvier 2016, Solvency II, réglementation européenne pour les compagnies d'assurance, entrera en application. Solvency II est fondée sur une approche en trois piliers (exigence en capital des compagnies d'assurance, mode de gestion et gouvernance, communication et transparence).

Solvency II implique notamment :

- des besoins en fonds propres en fonction des risques pris par l'entreprise, entraînant pour la majorité du secteur des besoins accrus en fonds propres
- une solvabilité plus volatile, dépendant des conditions macro-économique du moment

Ethias a réalisé un test relatif à l'évaluation prospective de ses risques propres (dénommé « rapport ORSA »), conforme aux spécificités techniques disponibles de la réglementation Solvency II qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016. Suite à cet exercice, Ethias a défini début 2015 un plan d'actions afin de pouvoir rencontrer les exigences en matière de solvabilité.

## 6 Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du Comité d'audit et de risques d'Ethias SA

Le Comité d'audit et de risques est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont un administrateur indépendant. Afin de renforcer l'efficacité de ce comité, assistent également aux réunions, sans en être membres, le président et le vice-président du comité de direction, l'auditeur interne, le CRO et le cas échéant le commissaire agréé.

Le Comité d'audit et de risques est présidé par Monsieur Claude Desseille, administrateur indépendant et est par ailleurs composé de Madame Chris Verhaegen et Messieurs De Lembre et Grafé.

M. Desseille est licencié en actuariat, en mathématiques et en astrophysique. Il bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de l'assurance et de la finance. Il a notamment été président et CEO de Winterthur Europe Assurances et membre du conseil du Crédit Suisse Financial Services, administrateur de la BBL et président d'Assuralia.

Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 526 ter du code des sociétés.

Mme Verhaegen est licenciée en droit et a été secrétaire générale de PensionsEurope jusqu'au 31 décembre 2011. Au sein de l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority, Francfort-sur-le-Main), elle a été présidente (jusqu'en octobre 2013) et est actuellement membre du groupe de consultation en matière de retraites complémentaires. Jusqu'en octobre 2013, elle a également été membre du groupe de consultation en matière d'assurance et de réassurance. Par ailleurs, elle a été pendant dix ans directrice de l'Association Belge des Fonds de Pension et membre de la Commission des Assurances.

M. De Lembre est docteur en sciences économiques. Sa carrière professionnelle a été consacrée au révisorat d'entreprises et à l'enseignement universitaire dans les domaines du droit comptable belge, des normes IFRS et de l'audit interne et externe. Comme partenaire d'Ernst & Young, il a été réviseur d'entreprises agréé par la CBFA pour les banques et sociétés cotées en bourse. Il a également été président d'Ernst & Young Belgique ainsi que professeur à l'Université de Gand et à la Vlerick Leuven Gent Management School. M. De Lembre est par ailleurs président du conseil d'administration d'Ethias s.a.

M. Grafé est docteur en droit, avocat honoraire spécialisé en matière commerciale et a embrassé une longue carrière politique. Membre du comité de contrôle et ensuite administrateur d'Ethias depuis de nombreuses années, il a présidé le conseil d'administration de 2001 à 2007. M. Grafé a en outre été président du collège des commissaires d'Intermosane et président du conseil d'administration de l'Office Régional de l'Informatique et de la Commission Permanente « Droit commercial et économique » de la Chambre des Représentants.

## 7 Fonctions externes exercées par les dirigeants d'Ethias SA (au 31/01/2015)

Conformément à la circulaire de la CBFA PPB-2006-13-CPB-CPA concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises d'assurances notamment, nous publions la liste des fonctions extérieures exercées par les administrateurs et les dirigeants effectifs d'Ethias SA dans des sociétés autres que celles avec lesquelles Ethias SA entretient des liens étroits.

Ne sont pas reprises dans cette liste les fonctions extérieures exercées dans des organismes de placement collectif, des sociétés patrimoniales et des sociétés dites de « management ».

<b>Administrateurs d'Ethias SA</b>			
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Siège social</b>	<b>Fonction exercée</b>
Braggaar Jacques	Société wallonne des aéroports	avenue des Dessus-de-Lives 8 5101 Namur	Administrateur
	Union nationale des mutualités socialistes	rue Saint-Jean 32-38 1000 Bruxelles	Administrateur - Secrétaire général adjoint
De Lembre Erik	C.L.U. Invest	rue des Chartreux 45 1000 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
	Partena Business Services	rue des Chartreux 45 1000 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
	2 I Immo Invest	Bois Héros 15 1380 Lasne	Président du Conseil d'administration
Desseille Claude	Actualic	avenue des Myrtilles 56 1180 Uccle	Gérant
	Allfin	rue des Colonies 56 1000 Bruxelles	Administrateur
	Moury Management	rue Sainte-Marie 24 4000 Liège	Administrateur indépendant
	Warehouses Estates Belgium	avenue Jean Mermoz 29 6041 Gosselies	CEO - Administrateur
	Wilink	boulevard Baudouin 1 <sup>er</sup> 25 1348 Louvain-La-Neuve	Président – Administrateur indépendant
Grafé Jean-Pierre	Liège-Airport	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration et du Comité de direction
	Liège-Airport Business Park	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Administrateur
	Liège-Airport Security	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Président du Conseil d'administration
	Société de développement de Liège-Guillemins	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
Neyt Philip	Curalia (Entreprise d'assurances)	rue Archimède 61 1000 Bruxelles	Administrateur
	Eurco Ltd	George's Dock 6 Ifsc Dublin (Ireland)	Administrateur
	Leo Stevens en Cie (Entreprise d'investissement)	Schildersstraat 33 2000 Antwerpen	Administrateur
	Vladubel	avenue du Port 2 1080 Bruxelles	Administrateur
Stevaert Steve	Dela Investment Belgium (Entreprise d'assurances)	Noorderplaats 5 2000 Antwerpen	Administrateur
	Elia Asset	boulevard de l'Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Elia System Operator	boulevard de l'Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Gault Millau Benelux	rue Royale 100 1000 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
Verhaegen Chris	Coopération technique belge	rue Haute 147 1000 Bruxelles	Administratrice

Dirigeants effectifs d'Ethias SA			
Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
Lallemand Philippe	Meusinvest (Holding financier)	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
	Société fédérale de participations et d'investissement (Holding financier)	avenue Louise 54/1 1050 Bruxelles	Administrateur
	Socofe (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Sowalfin (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Techspace Aero	route de Liers 121 4041 Herstal	Administrateur
	Wespavia (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur

## 8 Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

### Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Ethias SA (« la Société ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 19.770.823.276 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par une perte de l'exercice à affecter de EUR 134.892.663, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels*

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du Commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de la Société, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'établissement, le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect, par la Société, des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du Code des sociétés et des statuts de la Société relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par le Code des sociétés, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Société est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

- Comme le précise l'annexe 5.2 du rapport annuel, la réforme Solvency II entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Il est dès lors primordial que la Société poursuive les actions qu'elle a initiées afin de se conformer aux exigences de capital de ce nouveau régime.

Le Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par:

Kurt Cappoen

Réviseur d'Entreprises

## 9 Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats

### 9.1 Bilan

#### 9.1.1 Actif

##### Rubrique B. Actifs incorporels

- I. Frais d'établissement : concerne les frais d'émission d'obligations subordonnées ainsi que les frais liés à la restructuration du groupe.
- II. Immobilisations incorporelles : il s'agit des montants engagés pour le changement de nom, des montants investis au titre de "droits" dans le "tax shelter" et de montants concernant de gros développements informatiques.

##### Rubrique C. Placements

- I. Terrains et constructions.
  - 1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre : immeubles sociaux.
  - 2. Autres : comprend les immeubles destinés à la location ainsi que les acomptes versés sur les immeubles professionnels en construction.

##### Rubrique E. Créances

- I. Créances nées d'opérations d'assurance directe
  - 1. Preneurs d'assurance : il s'agit essentiellement de sommes dues par nos assurés.
  - 3. Autres : comprend les sommes dues par les diverses compagnies d'assurances, les prévisions de recours ainsi que les prestations payées en 2014 mais ayant effet en 2015.
- II. Créances nées d'opérations de réassurance : regroupe les créances sur les réassureurs.
- III. Autres créances : comprend les cautionnements versés, les débiteurs hypothécaires particuliers et organismes affiliés, les intérêts sur valeurs disponibles relatifs à 2014 et perçus en 2015, diverses créances fiscales.

##### Rubrique F. Autres éléments d'actif

- I. Actifs corporels : comprend les installations, machines, équipements électroniques, outillages, mobilier, matériel roulant, aménagement des immeubles et les stocks.
- II. Valeurs disponibles : espèces en caisse et les avoirs dans les différentes banques dont le terme est inférieur à un mois.

##### Rubrique G. Comptes de régularisation

- I. Intérêts et loyers acquis et non échus : revenus des valeurs mobilières en portefeuille et des dépôts en banque acquis à l'exercice 2014 mais dont l'encaissement ne s'effectuera qu'en 2015.

### 9.1.2 Passif

##### Rubrique E. Provisions pour autres risques et charges

- III. Autres provisions : il s'agit principalement de provisions pour risques financiers.

##### Rubrique G. Dettes

- I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe : comprend les primes payées avant l'échéance, les sommes dues à divers souscripteurs et les prestations à liquider.
- IV. Dettes envers des établissements de crédit : comprend principalement des repo.
- V. Autres dettes
  - 2. Autres : comprend essentiellement les fournisseurs, les factures à recevoir, les versements en attente d'imputation, les capitaux non liquidés sur prêts, les opérations de bourse à liquider.

##### Rubrique H. Comptes de régularisation.

Comprend principalement les intérêts courus non échus sur les emprunts obligataires.

## 9.2 Compte de résultats

### 9.2.1 Compte technique

**Rubrique 2 : Produits des placements - Compte technique vie.**

**Rubrique 2bis : Produits des placements - Compte technique non-vie.**

bb) produits provenant d'autres placements : sont portés sous ces postes, les produits des placements qui sont des valeurs représentatives des provisions techniques et des dettes techniques.

**Rubrique 3 : Autres produits techniques nets de réassurance - Compte technique non-vie.**

Il s'agit notamment de produits liés à la gestion RDR (Règlement Direct/Directe regeling).

**Rubrique 5 : Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance - Compte technique non-vie.**

Il s'agit de la variation de la provision d'indexation en loi de 1971 et de la quote-part (95 %) de la variation du fonds d'indexation en loi de 1967.

**Rubrique 6 : Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance - Compte technique vie.**

Ce poste comprend la variation de la provision d'assurance "vie".

**Rubrique 8 : Autres charges techniques nettes de réassurance - Compte technique non-vie.**

Reprend principalement le montant des capitaux transférés au Fonds des accidents du travail en loi de 1971.

**Rubrique 11 : Autres charges techniques nettes de réassurance - Compte technique vie.**

Il s'agit principalement de la taxe sur participations bénéficiaires et de la taxe sur certaines provisions mathématiques vie.

### 9.2.2 Compte non technique

**Rubrique 7 : Autres produits.**

Ce poste comprend principalement les commissions reçues des coassureurs, les intérêts moratoires et les reprises de réduction de valeur sur créances.

**Rubrique 8 : Autres charges.**

Il s'agit des amortissements des machines, équipements électroniques, mobilier et matériel roulant, des immobilisations incorporelles, de moins-values sur réalisations de créances, de réductions de valeur sur créances et d'une utilisation et reprise de provision pour réduction de valeur ainsi qu'une provision pour autres risques et charges.

## 10 Bilan, comptes de résultats et annexes

Chiffres (en unités d'euro) arrêtés au 31 décembre 2014 par le Conseil d'administration le 3 avril 2015 et vérifiés par le Commissaire le 5 mai 2015.

## 10.1 Bilan

<b>Actif</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>B. Actifs incorporels</b>	<b>6.592</b>	<b>871.139</b>
I. Frais d'établissement	412	824.816
II. Immobilisation	6.180	46.323
2. Autres immobilisations incorporelles	6.180	46.323
<b>C. Placements</b>	<b>17.642.286.178</b>	<b>17.571.361.559</b>
I. Terrains et constructions	264.643.183	264.697.060
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	77.013.495	85.137.669
2. Autres	187.629.688	179.559.391
II. Placements dans des entreprises liées et participations	568.010.652	609.801.860
- Entreprises liées	389.154.000	428.923.226
1. Participations	384.104.971	428.923.226
2. Bons, obligations et créances	5.049.029	-
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	178.856.652	180.878.634
3. Participations	178.856.652	150.241.384
4. Bons, obligations et créances	-	30.637.250
III. Autres placements financiers	15.726.405.628	15.647.416.185
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	380.232.209	461.408.030
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	14.102.213.499	13.890.101.532
4. Prêts et crédits hypothécaires	634.084.048	720.522.079
5. Autres prêts	456.943.584	483.062.333
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	152.267.057	88.757.493
7. Autres	665.231	3.564.718
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	1.083.226.715	1.049.446.454
<b>D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>	<b>416.352.798</b>	<b>476.546.899</b>
<b>Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>113.889.910</b>	<b>141.190.838</b>
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	1.473.206	1.605.469
III. Provision pour sinistres	112.416.704	139.585.369
<b>E. Crédances</b>	<b>413.997.467</b>	<b>1.192.125.065</b>
I. Crédances nées d'opérations d'assurance directe	185.787.829	176.268.522
1. Preneurs d'assurance	84.215.423	79.436.882
2. Intermédiaires d'assurance	22.497.431	23.005.228
3. Autres	79.074.975	73.826.412
II. Crédances nées d'opérations de réassurance	65.725.866	65.006.071
III. Autres créances	162.483.772	950.850.472
<b>F. Autres éléments d'actif</b>	<b>916.919.131</b>	<b>875.975.617</b>
I. Actifs corporels	15.616.565	6.085.562
II. Valeurs disponibles	901.302.566	869.890.055
<b>G. Comptes de régularisation</b>	<b>267.371.200</b>	<b>275.335.237</b>
I. Intérêts et loyers acquis non échus	267.371.200	275.335.237
<b>Total de l'actif</b>	<b>19.770.823.276</b>	<b>20.533.406.354</b>

<b>Passif</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>A. Capitaux propres</b>	<b>1.130.290.047</b>	<b>1.262.767.502</b>
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	1.000.000.000	1.000.000.000
1. Capital souscrit	1.000.000.000	1.000.000.000
III. Plus-value de réévaluation	33.880.691	34.576.715
IV. Réserves	20.443.648	17.332.416
1. Réserve légale	14.525.000	14.525.000
3. Réserves immunisées	4.016.996	1.539.067
4. Réserves disponibles	1.901.652	1.268.349
V. Résultat reporté	75.965.708	210.858.371
1. Bénéfice reporté	75.965.708	210.858.371
<b>B. Passifs subordonnés</b>	<b>325.000.000</b>	<b>325.000.000</b>
<b>C. Provisions techniques</b>	<b>17.302.776.126</b>	<b>17.482.566.941</b>
I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	266.483.883	251.366.612
II. Provision d'assurance 'vie'	13.725.567.576	13.951.309.700
III. Provision pour sinistres	3.046.331.846	3.030.411.283
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	20.708.267	13.399.626
V. Provision pour égalisation et catastrophes	32.415.938	32.415.238
VI. Autres provisions techniques	211.268.616	203.664.482
<b>D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>	<b>416.352.798</b>	<b>476.546.899</b>
<b>E. Provisions pour risques et charges</b>	<b>148.185.738</b>	<b>181.630.044</b>
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	18.981.676	22.081.947
II. Provisions pour impôts	2.068.440	792.499
III. Autres provisions	127.135.622	158.755.598
<b>F. Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>64.944.735</b>	<b>67.775.750</b>
<b>G. Dettes</b>	<b>380.007.498</b>	<b>733.842.020</b>
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	133.274.776	114.358.556
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	13.837.743	3.624.080
IV. Dettes envers des établissements de crédit	24.674.833	19.391.963
V. Autres dettes	208.220.146	596.467.421
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	73.385.418	438.537.980
a) impôts	30.268.114	395.433.869
b) rémunérations et charges sociales	43.117.304	43.104.111
2. Autres	134.834.728	157.929.441
<b>H. Comptes de régularisation</b>	<b>3.266.334</b>	<b>3.277.198</b>
<b>Total du passif</b>	<b>19.770.823.276</b>	<b>20.533.406.354</b>

## 10.2 Compte de résultats

I. Compte technique non-vie	2014	2013
<b>1. Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>1.238.809.908</b>	<b>1.208.553.563</b>
a) Primes brutes	1.291.590.102	1.266.008.498
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-37.530.661	-45.672.523
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-15.117.270	-11.606.912
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-132.263	-175.500
<b>2bis. Produits des placements</b>	<b>156.026.625</b>	<b>153.027.679</b>
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	10.581.597	11.824.207
aa) entreprises liées	7.666.370	7.947.798
1° participations	7.666.370	7.947.798
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.915.227	3.876.409
1° participations	2.915.227	3.876.409
b) Produits des autres placements	131.935.737	125.845.588
aa) produits provenant des terrains et constructions	189.377	886.770
bb) produits provenant d'autres placements	131.746.360	124.958.818
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	2.303.652	11.508.380
d) Plus-values sur réalisations	11.205.639	3.849.504
<b>3. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>2.402.148</b>	<b>1.753.246</b>
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>-868.767.529</b>	<b>-877.637.327</b>
a) Montants payés nets	824.265.991	808.473.268
aa) montants bruts	863.360.122	837.340.007
bb) part des réassureurs (-)	-39.094.131	-28.866.739
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	44.501.538	69.164.059
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	15.832.873	35.599.074
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	28.668.665	33.564.985
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-7.604.135</b>	<b>-7.047.128</b>
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-10.566.269</b>	<b>-7.345.905</b>
<b>7. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>-200.273.606</b>	<b>-190.239.893</b>
a) Frais d'acquisition	158.796.946	141.906.522
c) Frais d'administration	42.555.021	54.182.280
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-1.078.361	-5.848.909
<b>7bis. Charges des placements (-)</b>	<b>-23.101.930</b>	<b>-54.325.456</b>
a) Charges de gestion des placements	-5.993.569	31.284.679
b) Corrections de valeur sur placements	23.961.461	15.115.614
c) Moins-values sur réalisations	5.134.038	7.925.163
<b>8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-23.503.230</b>	<b>-21.941.804</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-700</b>	<b>-3.289.416</b>
<b>10. Résultat du compte technique non-vie</b>		
Bénéfice (+)	263.421.282	201.507.559

<b>II. Compte technique vie</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>1. Primes nettes de réassurance</b>	<b>1.106.448.986</b>	<b>1.423.917.196</b>
a) Primes brutes	1.109.488.424	1.450.125.623
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-3.039.438	-26.208.427
<b>2. Produits des placements</b>	<b>666.548.726</b>	<b>695.733.066</b>
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	18.078.073	28.940.182
aa) entreprises liées	16.382.431	26.573.267
1° participations	16.382.431	26.573.267
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.695.642	2.366.915
1° participations	1.695.642	2.366.915
b) Produits des autres placements	502.683.102	536.216.770
aa) produits provenant des terrains et constructions	13.776.030	10.429.082
bb) produits provenant d'autres placements	488.907.072	525.787.688
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	53.444.835	65.912.493
d) Plus-values sur réalisations	92.342.716	64.663.621
<b>3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)</b>	<b>42.172.961</b>	<b>36.877.272</b>
<b>4. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>2.093.459</b>	<b>1.498.701</b>
<b>5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>-1.910.729.638</b>	<b>-2.751.553.210</b>
a) Montants payés nets	1.912.389.209	2.752.002.767
aa) montants bruts	1.913.267.785	2.769.872.943
bb) part des réassureurs (-)	-878.576	-17.870.176
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-1.659.571	-449.557
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	-159.571	-449.557
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	-1.500.000	-
<b>6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>230.613.168</b>	<b>779.203.561</b>
a) Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	174.617.383	737.845.096
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	174.617.383	730.246.614
bb) variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-	7.598.482
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	55.995.785	41.358.465
<b>7. Participation aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-7.815.383</b>	<b>-2.199.512</b>
<b>8. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>-34.087.467</b>	<b>-34.916.541</b>
a) Frais d'acquisition	21.259.439	21.907.119
c) Frais d'administration	14.173.934	13.009.422
d) Commissions reçues des réassureurs et participations bénéficiaires (-)	-1.345.906	-
<b>9. Charges des placements (-)</b>	<b>-98.642.783</b>	<b>-196.017.064</b>
a) Charges de gestion des placements	39.362.213	100.375.232
b) Corrections de valeur sur placements	24.619.771	36.447.338
c) Moins-values sur réalisations	34.660.799	59.194.494
<b>10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)</b>	<b>-10.028.523</b>	<b>-18.073.245</b>
<b>11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>-14.310.940</b>	<b>-17.323.413</b>
<b>13. Résultat du compte technique vie</b>		
Perte (-)	-27.737.434	-82.853.189

<b>III. Compte non technique</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>1. Résultat du compte technique non-vie</b>		
Bénéfice (+)	263.421.282	201.507.559
<b>2. Résultat du compte technique vie</b>		
Bénéfice (+)	-27.737.434	-82.853.189
Perte (-)		
<b>3. Produits des placements</b>	<b>42.566.349</b>	<b>21.647.923</b>
b) Produits des autres placements	13.622.094	14.277.598
bb) produits provenant d'autres placements	13.622.094	14.277.598
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	5.520.606	7.160.500
d) Plus-values sur réalisations	23.423.649	209.825
<b>5. Charges des placements (-)</b>	<b>-31.996.472</b>	<b>-21.587.712</b>
a) Charges de gestion des placements	27.795.279	17.532.622
b) Corrections de valeur sur placements	1.546.119	3.917.231
c) Moins-values sur réalisations	2.655.074	137.859
<b>7. Autres produits</b>	<b>16.752.077</b>	<b>12.598.786</b>
<b>8. Autres charges (-)</b>	<b>-26.704.213</b>	<b>-36.194.868</b>
<b>8bis. Résultat courant avant impôts</b>		
Bénéfice (+)	236.301.589	95.118.499
<b>12. Charges exceptionnelles (-)</b>	<b>-367.479.283</b>	<b>-</b>
<b>13. Résultat exceptionnel</b>		
Perte (-)	-367.479.283	-
<b>15. Impôts sur le résultat (-/+)</b>	<b>38.901</b>	<b>15.180.681</b>
<b>15bis. Impôts différés (-/+)</b>	<b>-1.275.940</b>	<b>-64.035</b>
<b>16. Résultat de l'exercice</b>		
Bénéfice (+)		110.235.145
Perte (-)	-132.414.733	
<b>17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	<b>35.211</b>	<b>246.019</b>
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	<b>-2.513.141</b>	<b>-370.378</b>
<b>18. Résultat de l'exercice à affecter</b>		
Bénéfice (+)		110.110.786
Perte (-)	-134.892.663	

<b>Affectations et prélèvements</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>75.965.708</b>	<b>241.368.371</b>
<b>Perte à affecter (-)</b>		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-	110.110.786
Perte de l'exercice à affecter (-)	-134.892.663	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	210.858.371	131.257.585
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-	-
<b>B. Prélèvement sur les capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1. sur le capital et les primes d'émission	-	-
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>		<b>-5.510.000</b>
2. à la réserve légale	-	5.510.000
<b>D. Résultat à reporter</b>		
1. Bénéfice à reporter (-)	-75.965.708	-210.858.371
<b>F. Bénéfice à distribuer (-)</b>		<b>-25.000.000</b>
1. Rémunération du capital	-	25.000.000

## 10.3 Annexe

## N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placements

Dénominations	Postes de l'actif concernés			
	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées
<b>a) Valeurs d'acquisition</b>				
Au terme de l'exercice précédent	31.002.862	313.665.044	365.004.858	-
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions	-	16.913.352	36.866.255	-
- Cessions et retraits	-	-1.294.143	-82.459.185	-
- Transfert d'une rubrique à l'autre	-	-	-	-
- Autres mutations	-	-30.200.614	-	5.049.029
Au terme de l'exercice	31.002.862	299.083.639	319.411.928	5.049.029
<b>b) Plus-values</b>				
Au terme de l'exercice précédent		31.058.927	72.345.152	
Mutations de l'exercice :				
- Actées		-	-	-
- Annulées		-	-	-
Au terme de l'exercice		31.058.927	72.345.152	
<b>c) Amortissements et réductions de valeur</b>				
Au terme de l'exercice précédent	30.131.723	80.026.912	7.652.109	-
Mutations de l'exercice :				
- Actées	864.547	7.666.999	-	-
- Représ car excédentaires	-	-	-	-
- Annulées	-	-22.194.528	-	-
Au terme de l'exercice	30.996.270	65.499.383	7.652.109	-
<b>c) Montants non appelés</b>				
Au terme de l'exercice précédent			774.676	
Mutations de l'exercice :			-774.676	
Au terme de l'exercice			-	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>6.592</b>	<b>264.643.183</b>	<b>384.104.971</b>	<b>5.049.029</b>

Dénominations	Postes de l'actif concernés			
	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4. Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
<b>a) Valeurs d'acquisition</b>				
Au terme de l'exercice précédent	172.229.865	30.637.250	470.855.451	13.950.909.504
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions	30.476.928	-	478.090.376	6.353.681.604
- Cessions et retraits	-1.825.047	-	-540.529.630	-6.218.900.778
- Transfert d'une rubrique à l'autre	-	-	-	-
- Autres mutations	-	-30.637.250	-19.873.333	19.937.279
Au terme de l'exercice	200.881.746	-	388.542.864	14.105.627.609
<b>b) Plus-values</b>				
Au terme de l'exercice précédent	5.560.612		-	
Mutations de l'exercice :				
- Actées	-		-	
- Annulées	-		-	
Au terme de l'exercice	5.560.612		-	
<b>c) Amortissements et réductions de valeur</b>				
Au terme de l'exercice précédent	10.674.422	-	9.299.971	60.807.973
Mutations de l'exercice :				
- Actées	5.300.313	-	8.757.464	30.091.624
- Repris car excédentaires	-533.182	-	-4.774.441	-10.949.379
- Annulées	-126.575	-	-5.022.291	-76.536.108
Au terme de l'exercice	15.314.978	-	8.260.703	3.414.110
<b>c) Montants non appelés</b>				
Au terme de l'exercice précédent	16.874.670		147.450	
Mutations de l'exercice :	-4.603.942		-97.498	
Au terme de l'exercice	12.270.728		49.952	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>178.856.652</b>	<b>-</b>	<b>380.232.209</b>	<b>14.102.213.499</b>

## N°2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+/-) (en milliers d'unités monétaires)	
AME SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 466.883.467	100.000	50,00	0,00	31/12/2013	EUR	48.814	749
Ankaret SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 438.840.866	248.879	10,51	0,00	31/12/2013	EUR	2.139	-391
Ariane Building SA Place Saint-Jacques, 11/104 B-4000 Liège BE 0862.467.382	4.050	25,00	0,00	31/12/2013	EUR	-8.854	-3.250
Ariane Real Estate SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0898.866.435	200	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	8.994	-98
Assurcard nv Fonteinstraat, 1A/301 B-3001 Leuven NN 475.433.127	900	20,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.609	286
Aviabel SA Avenue Louise, 54 B-1050 Bruxelles NN 403.248.004	4.940	24,70	0,00	31/12/2013	EUR	38.341	3.401
Bedrijfencentrum Meetjesland-Maldegem Industrielaan, 9A B-9990 Maldegem NN 452.586.063	32	27,59	0,00	31/12/2013	EUR	439	-83
Bedrijfencentrum Regio Geraardsbergen Markt Stadhuis, 2 B-9500 Geraardsbergen NN 456.832.584	32	27,12	0,00	31/12/2013	EUR	647	5
Bellefroid nv Kiewitstraat, 175 B-3500 Hasselt BE 0429.884.105	13	10,40	0,00	31/12/2013	EUR	637	56
Bora SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0444.533.281	484	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.804	-16
Brussels I Funds nv Witte Patersstraat, 4 B-1040 Etterbeek NN 477.925.433	1.090	18,17	0,00	31/12/2013	EUR	1.367	-638
Carolidaire SCRL Boulevard Mayence, 1 B-6060 Gilly BE 0464.424.815	5.000	13,19	0,00	31/12/2013	EUR	837	-5
Centrexpects SA Av Franklin Roosevelt, 104 B-1332 Genval BE 0463.891.315	80	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	56	27
Cerep Loi 1 SPRL Avenue Ariane, 5 B-1200 Bruxelles BE 0866.441.909	126.717	35,00	0,00	31/08/2013	EUR	9.585	-13.163
Crédit populaire Seraing Place Communale Hôtel de Ville, 1 B-4100 Seraing BE 0403.943.335	400	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	244	0
De Oostendse Haard VZW Nieuwpoortsesteenweg, 205 B-8400 Oostende BE 405.277.282	1.400	16,16	0,00	31/12/2013	EUR	20.586	-164
Developpement Cauchy SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0832.269.896	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	71	24
DG Infra+ Bis nv Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0553.654.917	14.815	14,82	0,00	-	EUR	-	-
DG InfraYield SA Boulevard Pachéco, 44 B-1000 Bruxelles NN 833.921.767	1.357.729	15,58	0,00	30/06/2014	EUR	9.156	753
E.D.A. SA Avenue de la Cokerie, 9 B-4030 Grivegnée NN 823.162.982	10	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	57	-43

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Ectia Finances SA Rue Sainte Marie, 5 B - 4000 Liège NN 203.978.726	122.910	40,00	0,00	31/12/2013	EUR	144.238	5.796
Ethias Distribution Epargne Crédit SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0508.712.243	999	99,90	0,10	31/12/2013	EUR	272	22
Ethias Investment RDT-DBI SA (High yield) Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège NN 865 127 063	464.673	84,25	4,17	31/12/2013	EUR	275.751	37.356
Ethias Patrimoine SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège NN 894.377.612	40	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	20.039	-1.183
Ethias Service SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège NN 825.876.113	999	99,90	0,00	31/12/2013	EUR	270	123
Foncière du Berlaymont SPRL Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0833.012.640	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	-10	-7
Gimv Health & Care Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0548.956.850	4.277.175	29,82	0,00	0/01/1900	EUR	0	0
Goed Arthur SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0872.354.157	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.363	-1
Health Property Fund 1 Feeders SA Sicav-Sif Avenue J.F. Kennedy, 44 L-1855 Luxembourg	1.347	27,12	0,00	-	EUR	-	-
Het Rijksarchief SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0837.321.816	2.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.006	72
Immo Hofveld SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège NN 889.535.233	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	68	58
Immo Life Insure nv Minister Liebaertlaan, 10 B-8500 Kortrijk BE 0404.478.320	179.999	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	-22.579	66
Immovivegnis SA Rue des Croisières, 24 B 4000 Liège BE 0463.660.394	10.500	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	194	2
Impulse Microfinance Investment Fund Sneeuwbeslaan, 20 B-2610 Antwerpen NN 870 792 160	1.200	10,54	0,00	31/12/2013	EUR	15.553	686
Interphase International Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0438.179.781	535	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	54	-4
Jan Dockx SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0458.920.757	2.500	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.120	-6
Koala SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0873.412.150	400	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.978	179
Les Hauts Prés SA Rue des Croisières, 24 B-4000 Liège BE 0812.149.029	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.632	-138
L'Ouvrier chez lui SA Rue d'Amérique, 26/1 B-4500 Huy NN 401.465.478	15.000	63,58	0,00	31/12/2013	EUR	3.294	127
Maison de l'Assurance Bruxelles Square de Meeus, 29 B-1000 Bruxelles BE 0403.306.501	2.776	10,66	0,00	31/12/2013	EUR	2.800	124
Network Research Belgium SA Parc Industriel des Hauts-Sarts 2ème avenue, 65 B-4040 Herstal BE 0430.502.430	42.530	68,39	0,00	31/12/2013	EUR	102.715	10.054

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Palais des Expositions de Charleroi S.C. Avenue de l'Europe, 21 B-6000 Charleroi NN 401.553.571	9.856	23,03	0,00	31/12/2013	EUR	1.936	-221
Pertinea Fund SCA Vilvoordsteenweg, 101a B-1860 Meise BE 0839.182.929	1.629.409	20,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.846	-1.001
PMF Infrastructure Fund SCA Vieux Marché aux Grains, 63 B-1000 Bruxelles BE 0841.334.448	1.495	14,96	0,00	31/12/2013	EUR	5.214	-15
Real Property Invest nv (RPI) Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0845.928.387	250	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	56	-3
Sagitta SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0812.356.489	240	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.273	122
Skarabee nv Nijverheidskaai,3/21 B-8500 Kortrijk BE 0468.210.684	25.000	31,25	0,00	31/12/2013	EUR	2.247	48
TEB Foncière SA Rue Louvrex, 95 B-4000 Liège BE 0480.029.838	145	29,41	0,00	31/12/2013	EUR	204	8
TEB Participations SA Rue Louvrex, 95 B-4000 Liège BE 0480.029.739	60.503	29,43	0,00	31/12/2013	EUR	63.703	3.343
Theodorus II SA Avenue Joseph Wybran, 40 B-1070 Bruxelles NN 879.436.147	600	11,11	0,00	31/12/2013	EUR	3.380	-186
Tinc Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0894.555.972	969.300	14,81	0,00	31/12/2013	EUR	59.865	-12.585
Vecquin SA Rue des Croisiers, 24 - 4000 Liège NN 459.183.449	600	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.111	128
Veran Real Estate SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0894.106.012	100	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	5.972	-199
Vital Building SA Place Saint-Jacques, 11/105 B-4000 Liège NN 875.171.810	5.000	50,00	0,00	31/12/2013	EUR	4.623	38
Westhia SA Quai de Brabant, 17 B-6000 Charleroi NN 472.365.155	170.527	25,10	0,00	31/12/2013	EUR	11.539	1.904

### N°3. Valeur actuelle des placements

	Postes de l'actif	Montants
<b>C. Placements</b>		<b>19.502.503.016</b>
I. Terrains et constructions		299.596.585
II. Placements dans des entreprises liées et participations		649.677.181
- Entreprises liées		413.918.332
1. Participations		408.869.303
2. Bons, obligations et créances		5.049.029
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		235.758.849
3. Participations		235.758.849
4. Bons, obligations et créances		-
III. Autres placements financiers		17.470.002.535
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		471.033.869
2. Obligations et autres titres à revenu fixe		15.759.554.369
4. Prêts et crédits hypothécaires		634.084.048
5. Autres prêts		456.943.584
6. Dépôts auprès des établissements de crédit		147.721.433
7. Autres		14.332.170
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes		1.083.226.715

### N°3bis. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur.

Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments	Valeur comptable nette	Juste valeur
FWD BUY: Forward buy on bonds, volume: 60.000.000 €	-	13.666.938
SWAP_5200017 (+), volume: 10.000.000 €	-	762.047

### N°5. Etat du capital

	Montants	Nombre d'actions
<b>A. Capital social</b>		
1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)		
- Au terme de l'exercice précédent :	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
- Modification au cours de l'exercice :	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
- Au terme de l'exercice		
2. Représentation du capital		
2.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.000.000.000	20.000.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000
<b>G. Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes</b>		
Vitrufin SA	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000

### N°6. Etat des provisions pour autres risques et charges – autres provisions

Ventilation du poste E.III du passif	Montants
Provision pour risques et charges Matériel/Programmation	800.000
Provision pour risques financiers	112.011.466
Provision pour litiges en cours	5.843.487
Provision pour réductions de valeur sur créances	680.669
Provision pour risques et charges	7.800.000

## N°7. Etat des provisions techniques et dettes

Postes du passif concernés	Montants
<b>a) Ventilation des dettes (ou partie de dettes) dont la valeur résiduelle est supérieure à 5 ans.</b>	
B. Passifs subordonnés	325.000.000
II. Emprunts non convertibles	325.000.000
	Total
	325.000.000
<b>b) Dettes (ou partie de dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.</b>	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	416.352.798
G. Dettes	11.249.707
IV. Dettes envers les établissements de crédit	11.249.707
	Total
	427.602.505
<b>c) Dettes fiscales, salariales et sociales.</b>	
1. Impôts (poste G .V.1.a) du passif)	30.268.114
b) Dettes fiscales non échues	
2. Rémunérations et charges sociales (poste B.V.1.b) du passif)	43.117.304
b) Autres dettes salariales et sociales	

## N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H du passif	Montants
Produits financiers à reporter (Intérêts perçus d'avance)	241.541
Charges financières à imputer (REPO)	661
Charges financières à imputer (Emprunt Obligataire)	3.023.747
Charges financières à imputer (IRS)	385

## N°10. Informations concernant les comptes techniques

### I. Assurances non-vie

Libellé	Total	Affaires directes			
		Total	Accidents et Maladie	Automobile Responsabilité Civile	Automobile Autres branches
			(Branches 1 et 2)	(Branche 10)	(Branches 3 et 7)
1) Primes brutes	1.291.590.102	1.147.378.441	339.248.320	233.878.027	181.781.568
2) Primes brutes acquises	1.276.472.832	1.132.208.695	339.127.003	233.561.114	181.986.069
3) Charges des sinistres brutes	879.192.995	762.074.188	239.023.473	166.924.335	129.704.135
4) Frais d'exploitation bruts	201.351.967	183.246.046	31.645.325	41.476.832	30.684.613
5) Solde de réassurance	-26.341.996	-25.306.417	-2.122.528	6.800	4.720.499
6) Commissions (art. 37)		18.998.766			

Libellé	Affaires directes				
	Marine Aviation Transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et Caution	Pertes pécuniaires diverses
					(Branche 16)
(Branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12)	(Branches 8 et 9)	(Branche 13)	(Branches 14 et 15)	(Branche 16)	
1) Primes brutes	342.232	193.691.755	105.989.022	95.190	20.850.652
2) Primes brutes acquises	348.987	190.547.465	106.085.555	99.696	9.356.541
3) Charges des sinistres brutes	419.885	107.556.344	61.532.947	8.579	9.236.254
4) Frais d'exploitation bruts	68.253	38.235.155	18.508.229	36.618	2.182.081
5) Solde de réassurance	-	-2.417.987	-25.493.201	-	-
6) Commissions (art. 37)					

Libellé	Affaires directes		Affaires acceptées
	Protection juridique	Assistance	
	(Branche 17)	(Branche 18)	
1) Primes brutes	36.638.319	34.863.356	144.211.661
2) Primes brutes acquises	36.472.875	34.623.390	144.264.137
3) Charges des sinistres brutes	25.394.688	22.273.548	117.118.807
4) Frais d'exploitation bruts	7.501.505	12.907.435	18.105.921
5) Solde de réassurance	-	-	-1.035.579
6) Commissions (art. 37)			

### II. Assurances vie

	Libellé	Montants
<b>A. Affaires directes</b>		
1) Primes brutes :		1.092.591.263
a) 1. Primes individuelles		58.203.060
2. Primes au titre de contrats de groupe		1.034.388.203
b) 1. Primes périodiques		938.858.830
2. Primes uniques		153.732.433
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices		11.501.015
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices		1.080.881.013
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise		209.235
2) Solde de réassurance		685.044
3) Commissions (art. 37)		583.216
<b>B. Affaires acceptées</b>		
Primes brutes :		16.897.162

### III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

	Libellé	Montants
<b>Primes brutes :</b>		
- en Belgique		2.233.917.959
- dans les autres états de l'U.E		6.051.745

## N°11. Etat relatif au personnel employé

Catégories	2014		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	1.818	1.744,89	2.635.730
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	0	5,24	9.168
<b>Total</b>	<b>1.818</b>	<b>1.750,13</b>	<b>2.644.898</b>

Catégories	2013		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	1.808	1.742,29	2.642.861
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	0	2,82	4.940
<b>Total</b>	<b>1.808</b>	<b>1.745,11</b>	<b>2.647.800</b>

(\*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(\*\*) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.

## N°12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

	Dénominations	Montants
<b>I. Frais de personnel</b>		<b>183.190.518</b>
1. a) Rémunerations		116.020.791
b) Pensions		0
c) Autres avantages sociaux directs		33.103.743
2. Cotisations patronales d'assurance sociales		36.689.411
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales		183.746
4. Autres dépenses de personnel		293.099
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales		-3.100.272
a) Dotation (+)		1.335.037
b) Utilisations et reprises (-)		-4.435.309
<b>II. Biens et services divers</b>		<b>144.995.030</b>
<b>V. Autres charges courantes</b>		<b>8.364.747</b>
1. Charges fiscales d'exploitation		1.557.895
a) Précompte immobilier		1.527.499
b) Autres		30.396
2. Contributions aux organismes publics		4.668.416
4. Autres		2.138.436
<b>VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)</b>		<b>-26.301.274</b>
1. Frais d'administration récupérés		26.301.274
b) Autres		26.301.274
<b>Total</b>		<b>310.249.021</b>

## N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
<b>A. Ventilation des autres produits (poste 7. du compte non technique)</b>	
Intérêts moratoires sur créances fiscales	5.204.780
Reprise de réductions de valeur sur contentieux	9.031.641
Recettes de courtage	1.677.428
Plus-value sur réalisation d'actifs corporels	4.000
Autres	834.228
<b>B. Ventilation des autres charges (poste 8. du compte non technique)</b>	
Amortissements	3.866.911
Réductions de valeurs sur créances	10.075.925
Moins-Values sur réalisations d'actifs	3.877.533
Provision pour réductions de valeur sur créances	-1.019.331
Charges relatives aux fonds propres	6.028.614
Frais financiers	282.198
Provision pour risque et charge	-6.563.060
Honoraires	375.223
Provision pour litiges	-712.703
Annulation d'intérêts moratoires sur créances fiscales	10.492.903

## N°14. Résultats exceptionnels

	Montants
<b>B. Ventilation des charges exceptionnelles (poste 12. du compte non technique)</b>	
Litige fiscal	367.479.283

## N°15. Impôts sur le résultat

	Montants
<b>A. Détail du poste 15 a) 'Impôts' :</b>	275.795
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	275.795
a) Versements anticipés et précomptes remboursables	1.447.842
c) Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif(-)	-1.447.842
d) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif)	275.795
<b>B. Principales sources de disparités entre le bénéfice, avant impôts, exprimé dans les comptes et le bénéfice taxable estimé</b>	
Provisions et réductions de valeur imposables (Variation) :	104.470.000
Plus-values exonérées :	-71.620.000
Remboursements d'impôts :	-310.000
Dépenses non admises :	349.190.000
Déductions de latences fiscales diverses :	-246.830.000
<b>D. Sources de latences fiscales :</b>	
1. Latences actives :	1.314.400.000
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	405.000.000
Provisions techniques taxées	715.200.000
Réductions de valeur et provisions financières taxées	177.900.000
Réductions de valeur et provisions taxées (autres)	15.200.000
Réserves occultes (Ex DC)	1.100.000

## N°16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	2014	2013
<b>A. Taxes :</b>		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	226.823.938	216.502.330
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	4.247.586	4.290.218
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>		
1. Précompte professionnel	271.887.405	272.977.258
2. Précompte mobilier (sur dividendes)	4.915.023	4.389.567

## N°17. Droits et engagements hors bilan

	Montants
<b>B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises pour compte de tiers :</b>	105.265.998
<b>C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements</b>	
a) de l'entreprise :	69.301.615
<b>D. Garanties reçues (autres qu'en espèce) :</b>	
a) titres et valeurs de réassureurs :	51.145.729
b) autres :	862.991.022
<b>H. Autres :</b>	460.104.782
ENGAGEMENTS D'ACQUISITION	60.768.119
IRS SWAP - RECEIVE LEG	10.000.000
CAPS/FLOOR	261.250.000
ENGAGEMENTS DE PRETS INFRA	22.597.616
ENGAGEMENTS DE PRETS FIN	7.558.917
ENGAGEMENTS PARTICIPATIONS	25.807.130
ENGAGEMENTS BOND FORWARDS	72.123.000

## N°18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises ave lien de participation	
	2014	2013	2014	2013
<b>C. II. Placements dans des entreprises liées et participations</b>	<b>389.154.000</b>	<b>428.923.226</b>	<b>178.856.652</b>	<b>180.878.634</b>
1 + 3 Participations	384.104.971	428.923.226	178.856.652	150.241.384
2 + 4 Bons, obligations et créances	5.049.029	-	-	30.637.250
- autres	5.049.029	-	-	30.637.250
<b>D. II. Placements dans des entreprises liées et participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.382</b>	<b>2.212</b>
1 + 3 Participations	-	-	1.382	2.212
<b>E. Crédances</b>	<b>749.104</b>	<b>63.066</b>	<b>383.329</b>	<b>594.172</b>
I. Crédances nées d'opérations d'assurances directes	-	42.570	-	-
III. Autres créances	749.104	20.496	383.329	594.172
<b>B. Passifs subordonnés</b>	<b>3.500.000</b>	<b>5.000.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
<b>G. Dettes</b>	<b>14.086.765</b>	<b>28.399.176</b>	<b>10.858</b>	<b>618.893</b>
V. Autres dettes	14.086.765	28.399.176	10.858	618.893

Postes du bilan concernés	Entreprises liées	
	2014	2013
- Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises pour sûretés de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	105.265.998	-

## N°19. Relations financières avec :

	Montants
<b>A. les administrateurs et gérants :</b>	
1. Crédits sur les personnes précitées	368.571
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, - aux administrateurs et gérants	191.791

## N°19bis. Relations financières avec :

Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	Montants
<b>1. Emoluments du commissaire :</b>	<b>635.000</b>
<b>2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire:</b>	<b>182.286</b>
- Autres missions d'attestation	166.986
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	15.300
<b>3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié:</b>	<b>108.425</b>
- Autres missions d'attestation	45.146
- Missions de conseils fiscaux	55.480
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	7.799

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

En conformité avec l'article 133 du Code des sociétés, l'appréciation "1-1" du rapport des rémunérations et des émoluments audit vs. non-audit du Commissaire et des personnes y liées est effectuée pour l'ensemble du groupe Ethias, dont la société fait partie. En conséquence, le respect du rapport "1-1" est justifié en annexe des comptes annuels consolidés publiés par la société mère du groupe, Vitrufin SA, auxquels nous vous référons pour plus de détails.

Les prestations non-audit du Commissaire et les honoraires y relatifs ont fait l'objet d'une approbation par le Comité d'audit statutaire d'Ethias SA.

## N°20. Règles d'évaluation :

Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations dans l'inventaire sont énoncées ci-après.

### Actif du bilan

#### Actifs incorporels (rubrique B)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

#### Placements (rubrique C)

##### Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les immeubles acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- immeubles : 2 %
- aménagements : 10 %

Les immeubles acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :

- Gros œuvre
- Toiture
- Menuiseries extérieures
- Techniques spéciales
- Parachèvements et finitions

Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable.

##### Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.)

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction.

##### Autres placements financiers (sous-rubriques C.III.)

###### *Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1)*

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de Direction lorsque les marchés sont plus volatiles.

Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction. L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

###### *Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2)*

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieur à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

###### Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance/ la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Pour les prêts perpétuels, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure de marché est à considérer comme une dépréciation durable, de sorte que ces titres sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Dans le cadre d'une opération d'arbitrage, la plus- ou moins-value réalisée est maintenue au bilan, et prise en résultats de manière étalée sur la durée de l'investissement de remplacement.

**Prêts et crédits hypothécaires – Autres prêts (C.III.4 & C.III.5)**

Ils font l'objet de réductions de valeur selon la même règle que celle appliquée au poste C.III.2 ci-dessus.

**Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D – branche 23)**

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur de marché).

**Dépôts auprès des établissements de crédit (sous-rubrique C.III.6)**

**Créances (rubrique E)**

**Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.)**

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

**Part des réassureurs dans les provisions techniques (rubrique D. bis)**

Ce poste reprend l'engagement des réassureurs. Les montants enregistrés sont obtenus conformément aux différents traités de réassurance applicables.

**Autres éléments d'actif (rubrique F)**

**Actifs corporels (sous-rubrique F.I.)**

Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3 %
- matériel roulant : 25 %
- mobilier et matériel de bureau : 10 %

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.

- matériel médical : 20 %

## Passif du bilan

### Provisions techniques (rubrique C)

Ces provisions sont calculées avec prudence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par les différents organismes de contrôle.

La provision pour égalisation et catastrophes est évaluée selon la méthode actuarielle.

### Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D - branche 23)

Ces provisions sont estimées sur base de la valeur actuelle des actifs de la rubrique D.

### Provisions pour autres risques et charges (rubrique E)

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### Dépôts reçus des réassureurs (rubrique F) et dettes (rubrique G)

Ces postes sont inscrits à leur valeur nominale.

## Autres règles particulières

### Comptes libellés en devises

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

### Produits dérivés

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce, dès la conclusion de l'opération.

## N°21. Modifications aux règles d'évaluation :

### A. Exposé des modifications et leurs justifications

En date du 9 octobre 2014, le Service Public Fédéral Finances a publié un Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. La modification porte, entre autres, sur l'alinéa 3 de l'article 31 de ce dit arrêté, relatif à la détermination des moins-values durables et des dépréciations des titres à revenu fixe et créances.

Afin de maintenir le principe que ces titres et créances restent comptabilisés au coût amorti, la disposition proposée n'impose pas d'acter d'office une réduction de valeur en cas de valeur de marché durablement inférieure à la valeur comptable, mais présume que cette circonstance indiquera, sauf preuve contraire, l'existence d'une dépréciation durable à prendre en compte et qui devra, selon les circonstances, être reflétée dans une réduction de valeur. L'application de cette disposition ainsi adaptée implique pour l'entreprise de retenir un certain nombre de critères, dont la valeur de marché, pour décider du caractère durable d'une dépréciation.

Afin de permettre à l'utilisateur des comptes de comprendre l'approche retenue par l'entreprise, il est dorénavant requis d'indiquer les critères utilisés dans l'annexe aux comptes annuels.

En conséquence et afin de s'aligner sur cette adaptation, nous avons modifié les règles d'évaluation sur les réductions de valeur pour les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 ainsi que pour les prêts et les crédits hypothécaires et les autres prêts mentionnés aux rubriques C.III.4 et C.III.5.

### B. Différence d'estimation résultant des modifications

Postes et sous-postes concernés	Montants
C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-5.857.200

## N°22. Déclaration relative aux comptes consolidés :

A. Informations à compléter par toutes les entreprises :

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :  
oui/non (\*) : Oui

## N°23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/1994

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

Art 27 bis § 3, dernier alinéa	Montants
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-17.279.413

Instruments dérivés utilisés		
Options sur indices	3 transactions d'acquisition et 3 transactions de cession anticipée	
Swaps	1 transaction de cession anticipée	
CDS	1 transaction de cession	

Résultats comptables	Résultat	Reprise de réductions de valeur	Provision
Options sur indices	-25.056	244.477	-
Swaps	918.800	-	-
CDS	-	-	-
Caps et Floors	-	2.899.486	-

### Informations complémentaires

Un arrêt défavorable, prononcé en novembre 2014 par la Cour d'appel, au sujet du litige qui nous opposait à l'administration fiscale a impacté négativement les comptes de l'entreprise pour un montant de l'ordre de 378 millions d'euros.

#### Remarque concernant l'annexe 3

La valeur actuelle de certaines obligations perpétuelles (reprises parmi les autres types d'obligations sous la rubrique 8.03.223.2) provient de l'utilisation d'un prix « modèle », au lieu d'un prix marché qui correspond soit à une valorisation reprise sur Bloomberg soit à un prix communiqué par une contrepartie. Ceci porte sur quelques 20% du portefeuille.

Cette valorisation, inchangée par rapport au 31 décembre 2013, se traduit dans les comptes par une amélioration de la valeur actuelle de ces obligations de +11 millions d'euros en date du 31 décembre 2014.

#### Solvency II

Nous vous renvoyons au point 3.6.2. et 5.2 du rapport de gestion.

## 10.4 Bilan social

Numéro de la commission paritaire dont dépend l'entreprise : 306

### Etat des personnes occupées

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.**

2014	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
Temps plein	1.558,26	879,51	678,75
Temps partiel	257,53	37,73	219,80
Total en équivalents temps plein (ETP)	1.744,89	906,05	838,84
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
Temps plein	2.346.659	1.329.052	1.017.607
Temps partiel	289.071	41.529	247.542
Total	2.635.730	1.370.581	1.265.149
<b>Frais de personnel</b>			
Temps plein	162.392.279	101.708.048	60.684.231
Temps partiel	20.798.240	4.688.403	16.109.837
Total	183.190.519	106.396.451	76.794.068
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>530.604</b>	<b>308.173</b>	<b>222.431</b>

2013	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
	<b>1.742,29</b>	<b>921,80</b>	<b>820,49</b>
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
	<b>2.642.861</b>	<b>1.400.704</b>	<b>1.242.157</b>
<b>Frais de personnel</b>			
	<b>181.676.740</b>	<b>106.526.156</b>	<b>75.150.584</b>
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>549.000</b>	<b>321.906</b>	<b>227.094</b>

2014	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
<b>Nombre de travailleurs</b>	<b>1.557</b>	<b>261</b>	<b>1.748,70</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	1.469	259	1.659,40
Contrat à durée déterminée	82	2	83,30
Contrat de remplacement	6	-	6
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes	874	38	901,10
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	198	18	210,00
de niveau supérieur non universitaire	416	11	424,20
de niveau universitaire	260	9	266,90
Femmes	683	223	847,60
de niveau primaire	1	-	1
de niveau secondaire	127	60	171,70
de niveau supérieur non universitaire	340	119	429,50
de niveau universitaire	215	44	245,40
<b>Par catégorie professionnel</b>			
Personnel de direction	21	-	21,00
Employés	1.536	261	1.727,70

### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

2014	Personnel intérimaire
Nombre moyen de personnes occupées	5,24
Nombres d'heures effectivement prestées	9.168
Frais pour l'entreprise	319.172

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>96</b>	<b>1</b>	<b>96,80</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	32	-	32,00
Contrat à durée déterminée	59	1	59,80
Contrat de remplacement	5	-	5,00
Sorties	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>77</b>	<b>10</b>	<b>84,10</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	50	10	57,10
Contrat à durée déterminée	23	-	23,00
Contrat de remplacement	4	-	4,00
<b>Par motif de fin de contrat</b>			
Pension	2	-	2,00
Chômage avec complément d'entreprise	29	5	32,70
Licenciement	5	2	6,60
Autre motif	41	3	42,80

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

2014	Hommes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>		
Nombre de travailleurs concernés	851	849
Nombres d'heures de formation suivies	14.051	14.976
Coût net pour l'entreprise	1.647.947	1.807.443
dont coût brut directement lié aux formations	1.529.801	1.689.574
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	129.309	129.005
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	11.163	11.137
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>		
Nombre de travailleurs concernés	400	447
Nombres d'heures de formation suivies	32.757	32.031
Coût net pour l'entreprise	1.954.285	1.910.986

*ethias*

HUMANISME  
ÉTHIQUE  
ENGAGEMENT  
PROXIMITÉ